C.R.I.C. N° 75 (2011-2012)
9e législature - 4e session

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de commission*

Commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine

Mercredi 25 janvier 2012

*Application de l’art. 151 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 5

Organisation des travaux..... 5

Problématique du lait (Suite)..... 5

Confiance à la rapporteuse..... 5

Examen de l'arriéré

Orateurs : Mme la Présidente, MM. Bolland, Senesael, Mme Cassart-Mailleux, M. Dupriez..... 5

23e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon — Fascicule Ier (Doc. 518 (2011-2012) N°1)..... 8

Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité - Contrôle des dépenses 2008 et 2009 - pp. 7 à 10

Fonds piscicole de Walloneie - Contrôle des comptes 2009 - pp. 19 et 20

Institut du patrimoine wallon - Contrôle des comptes 2008 et 2009 - pp. 20 à 26

Direction de la réglementation et des droits des usagers du Service public de Wallonie - Contrôle des comptes 2009 - pp. 35 à 37

Désignation d'un rapporteur..... 8

Exposé de M. Verdood, Auditeur à la Cour des comptes

Orateurs : Mme la Présidente, M. Verdood, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 8

Échange de vues

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, MM. Senesael, Dupriez, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, MM. Mouyard, Prévot..... 9

Confiance au rapporteur..... 16

Questions orales..... 16

Question orale de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le pont de Tilff »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 16

Question orale de M. Bolland à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le tunnel de Dalhem »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Bolland, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 18

Question orale de M. Binon à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'état et l'entretien des pistes cyclables en Wallonie »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Binon, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 19

Question orale de M. Saint-Amand à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la planification des investissements pour le RAVeL »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Saint-Amand, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 20

Question orale de Mme Pary-Mille à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la création du rond-point dit du « Flament » à Hennuyères »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Pary-Mille, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 21

Question orale de M. Dupriez à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les estimations budgétaires relatives au master plan de la SOFICO visant à réhabiliter le réseau routier structurant wallon »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dupriez, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 22

Question orale de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les travaux d'aménagement qu'une entreprise privée pourrait réaliser sur le domaine régional »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 25

Question orale de M. Dupriez à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'implantation de panneaux de signalisation le long de la descente de la Lesse en kayaks »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dupriez, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 26

Question orale de M. Dupriez à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'actualité de la politique wallonne en matière d'OGM »;

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le problème « miel et OGM » »

Orateurs : M. le Président, M. Dupriez, Mme Cassart-Mailleux, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 28

Question orale de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la rénovation du conservatoire de Tournai »

Orateurs : M. le Président, M. Senesael, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 31

Question orale de M. Dupriez à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la finalisation du Plan de développement stratégique de l'agriculture biologique »

Orateurs : M. le Président, M. Dupriez, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 31

Question orale de M. Dupriez à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine sur « l'utilisation de la grenaille de plomb dans le cadre de l'exercice de la chasse »

Orateurs : M. le Président, M. Dupriez, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 33

Liste des intervenants..... 36

Abréviations courantes..... 37

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ ET DU PATRIMOINE

Présidence de Mme Monika Dethier-Neumann, Présidente

- La séance est ouverte à 9 heures 10 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

Je vous propose de commencer nos travaux.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. – Les questions orales de :

- M. Jeholet sur « les radars et radars-tronçons du réseau structurant » ;
- Mme Bertouille sur « le rond-point Imagix à Tournai » ;
- Mme Bertouille sur « les retards pris par le chantier de réhabilitation de l'autoroute à Kain » ;
- M. Bayet sur « le retrait de BASF du marché européen des OGM » ;
- M. Prévot sur « le dépôt d'une demande d'essai en champ de maïs génétiquement modifié en Flandre » ;
- Mme Zrihen sur « le site minier du Bois-du-Luc » ;
- Mme Bertouille sur « les fouilles à Bernissart » ;
- Mme Bertouille sur « le chantier de la cathédrale de Tournai », à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sont retirées.

PROBLÉMATIQUE DU LAIT

(Suite)

Confiance à la rapporteuse

Mme la Présidente. – Je vous propose d'abord de donner la confiance à la rapporteuse concernant nos travaux d'hier.

La confiance est accordée à l'unanimité à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ

Mme la Présidente. – Nous allons faire un petit retour en arrière par rapport à cette demande, que j'avais formulée il y a 15 jours au nom de la Conférence des présidents, quant à d'éventuelles commissions conjointes avec le Parlement de Bruxelles-Capitale et le Parlement flamand concernant des thématiques régionales.

Je voudrais vous dire deux choses. Une décision de principe provient de la Conférence des présidents disant que, techniquement, ce sera difficile de faire une dizaine de commissions conjointes sur l'année qui vient. Donc, on va plutôt proposer deux rencontres réunissant des parlementaires de commissions différentes puisque, premièrement, la composition de leurs commissions est différente de la nôtre et que, deuxièmement, ce serait l'occasion de faire présider ces deux commissions par les deux présidents des parlements et non par des présidents de commission.

Ceci respecte la position que l'on a par rapport à des partis qui ne sont pas démocratiques.

Néanmoins, la Conférence des présidents aimerait avoir les propositions au plus tard pour la semaine prochaine, sinon notre commission n'aurait pas de propositions à faire. J'ai déjà reçu une proposition écrite du groupe PS. À ce titre, si vous voulez encore l'étoffer, il n'y a pas de problème, mais la Conférence des présidents choisira quelques projets. Je n'ai pas encore reçu de proposition écrite des autres partis, bien que le cdH l'ait transmise par écrit lors de la dernière Conférence des présidents, donc elle n'est pas arrivée chez moi, et les deux autres groupes ne me l'ont pas encore envoyée.

La parole est à M. Bolland.

M. Bolland (PS). – Je me suis déjà exprimé à quelques reprises sur le sujet et je voudrais que l'on note à nouveau ma position dans le procès-verbal. Il est absolument anormal, avec tout le respect que l'on doit au Bureau et à la Conférence des présidents, que les parlementaires ne soient pas consultés sur une question telle que celle-là et ce n'est pas au parti de décider de façon pyramidale la position des parlementaires. C'est une attitude de la Conférence des présidents qui torpille le rôle même du parlement. Le Bureau et la Conférence des

présidents sont là non pour prendre des positions politiques, mais pour organiser les travaux du parlement. Or, il y a manifestement un caractère politique dans ce dossier qui n'est pas de la compétence du Bureau ni de la Conférence des présidents. Je regrette amèrement que ce débat ne soit pas porté en séance plénière, devant les parlementaires, pour permettre à tout le monde de s'exprimer là-dessus. Je répète mon opposition sur le fond à ce type de commission mixte.

Mme la Présidente. – Votre opinion et votre point de vue seront intégrés dans le rapport de cette commission et seront transmis via la Conférence des présidents aux responsables de chaque parti et cela, sans prendre position sur votre avis.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? Peut-on clôturer ce point ?

Ai-je l'engagement des autres groupes de me livrer des propositions ? Quelqu'un peut-il me dire officiellement oui ou non ?

D'accord, j'ai entendu. Merci beaucoup.

La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Je n'ai pas à entamer de polémique, mais comme j'ai déposé des propositions au nom du groupe, je ne vais pas être d'accord avec mon collègue. J'estime que ce n'est pas ici qu'il doit porter le débat mais qu'il doit le porter d'abord devant son parti.

Mme la Présidente. – Ce n'est pas à nous de nous positionner là-dessus. C'est un avis comme un autre et je collecte tous les avis.

(Réaction de M. Mouyard)

J'aimerais en revenir à notre sujet.

Sur la thématique de l'agroforesterie, nous avions eu l'idée de nous renseigner par rapport à la disponibilité d'une organisation représentée lors d'un colloque en France, qui a eu lieu le 16 décembre 2011 mais auquel on n'a pas pu participer. Il s'agissait de faire venir le représentant de cette organisation, l'organisateur français, tout comme l'organisateur belge qui avait participé au parlement.

Ils nous avaient signalé leur volonté de nous rencontrer. Ils nous avaient également signalé qu'ils n'étaient pas disponibles avant la mi-janvier. Il appartient donc à la commission de me faire des propositions ou de réfléchir à un moment-clé que l'on pourrait leur soumettre puisqu'ils étaient disposés à venir nous rencontrer à partir de fin janvier pour faire le rapport de cette journée et peut-être faire des propositions d'expériences pilotes vers lesquelles on voulait aller, pour nous informer et enrichir nos réflexions, par rapport à cette thématique en lien avec une proposition de résolution sur notre table.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Par rapport à cela, il est vrai que, fin décembre, les travaux étaient chargés, nous avions chacun les budgets, il n'était pas facile de s'organiser pour aller à Paris écouter ce colloque. Donc, votre idée de faire venir ce fonctionnaire nous faire rapport du colloque me paraît pertinente. Par contre, j'avais dit aussi que cette idée devait s'accompagner d'une visite sur place. Vous venez de le proposer - je dis simplement quelle est ma position - donc, je n'ai pas de souci à faire venir ce fonctionnaire, seulement et seulement si, à un moment donné, on fait le travail à fond et que l'on va aussi se rendre compte sur place. C'est très bien d'avoir des papiers, des discours, des dialogues et des positions, mais je souhaiterais vraiment voir sur le terrain ce que cette agroforesterie représente, savoir si les agriculteurs sont contents, voir comment cela se passe par rapport aux propriétaires, et caetera. L'ensemble me paraît correct mais, si c'est l'un sans l'autre, c'est non.

Mme la Présidente. – J'ai bien entendu votre proposition. Puis-je vous demander, puisqu'on va prendre contact pour connaître les disponibilités des personnes, de me soumettre quelques idées de lieux d'expériences pilotes avant la prochaine réunion ? Je l'ai déjà demandé, je n'ai rien reçu. Le groupe MR me dit-il oui par rapport à cette proposition à me soumettre ? Je poserai la même question aux responsables de ce colloque puisqu'ils ont certainement des exemples à nous soumettre. Je demande aux autres partis s'ils sont d'accord avec cette idée de coupler directement les deux projets, c'est-à-dire la rencontre de ce responsable et une visite. C'est une idée que je ne lui ai pas encore soumise. Je ne sais pas vers où on va se diriger et je ne sais pas s'il est prêt à se déplacer jusque-là. Nous verrons.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Il n'est pas nécessaire qu'il se déplace avec nous. À partir du moment où nous l'avons écouté en commission, la commission peut se déplacer sans lui. On peut aller voir en France ce qui se passe.

Mme la Présidente. – C'est exactement ce que j'ai dit : il vient ici nous faire un rapport et va nous proposer des lieux intéressants, en plus des lieux que vous allez me proposer. Ensuite, nous serons libres du choix.

La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Je voudrais revenir sur l'arriéré et signaler qu'il faudrait aussi penser à la proposition n°453 pour le patrimoine.

Mme la Présidente. – Vous pourriez la nommer ?

M. Senesael (PS). – Il s'agit de la proposition de décret modifiant le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie en vue de réaliser un cadastre des monuments classés affectés à l'exercice d'un culte déposée par Mme Simonis et votre serviteur.

Mme la Présidente. – Vous demandez de la faire remonter. Avez-vous une idée claire de la date ?

M. Senesael (PS). – Pour dans 15 jours.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bolland.

M. Bolland (PS). – Concernant les commissions conjointes avec les autres régions et sans vouloir polémiquer, mais pour que les choses soient claires, je viens de me renseigner, la Conférence des présidents a décidé de ne plus évoquer ce point en commission. Je m'étonne. J'ai participé à la Commission du budget lundi, de l'économie et des affaires intérieures mardi et je m'étonne que vous parliez de ce point alors qu'il n'est pas à l'ordre du jour et que la Conférence des présidents a décidé qu'il ne reviendrait plus en commission. Réglez cela entre vous puisque apparemment ...

Mme la Présidente. – D'accord, je conviens que j'aurais juste dû rappeler les engagements parce que la Conférence des présidents l'a quand même demandé. Elle avait proposé de nous laisser encore un peu de temps pour avoir les informations de chaque commission. Je trouvais que cela aurait été injuste de ne faire des propositions que sur base de deux groupes qui avaient remis leur liste. Si j'ai été plus transparente ici qu'il ne le fallait, je m'en excuse, c'est un peu ma manière d'être.

Puis-je vous demander de clore le point ici parce que l'on revient éternellement sur des points déjà finalisés ? Cela se trouve aussi dans le règlement.

La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Ecolo). – Si certains ne veulent pas polémiquer, cela y ressemble furieusement aujourd'hui, à la fois sur le processus et sur le résultat. Il faudrait rappeler que certains présidents de commissions, du même parti que M. Bolland, demandaient explicitement à la Conférence des présidents de prendre position sur l'objectif politique de ces rencontres éventuelles. Des discours vont donc un peu dans tous les sens.

J'étais moi-même à la Conférence des présidents et je sais donc ce qu'il s'y est passé. Le résultat est qu'une démarche va être faite par la présidente de notre parlement vers les autres parlements pour envisager une méthode de travail efficace et avoir une première expérience de rencontre dès que cela sera possible. Il est évident que l'on ne va pas envoyer - c'est le résultat de cette Conférence - une longue liste de propositions de thématiques à discuter dans ce contexte-là, mais il n'empêche que - dans la suite du processus des semaines précédentes - , si on estime qu'il est intéressant - et c'est visiblement la majorité des gens qui se sont exprimés jusqu'ici -, dans un système fédéral, de se rencontrer à certaines occasions, il est intéressant que nous sachions nous-même quels les thèmes nous paraissent intéressants à discuter avec nos collègues des autres régions pour ne pas faire les choses à reculons.

À un moment donné, soit on dit clairement non, mais ce n'est visiblement pas cela qui a été dit par la majorité des personnes des différents partis lors de la Conférence des présidents, soit s'il y a possibilité de rencontre, assumons le fait qu'il faut autant le faire sur des sujets qui nous intéressent. C'était l'objet de l'intervention de la présidente aujourd'hui.

Mme la Présidente. – Ceci clôture le point 1, à savoir l'organisation des travaux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Présidente, puisque nous sommes dans la polémique et que nous avons commission aujourd'hui à 9 heures, je m'étonne de ne pas avoir le quorum. Soit on sort et vous n'avez pas le quorum et on ne désigne pas de rapporteur, soit on rappelle les troupes nécessaires.

M. Senesael (PS). – Je donne tout à fait droit à la demande, à la requête, à l'expression démocratique de Mme Cassart-Mailleux mais, dans notre groupe, certains ont siégé jusque 5 heures du matin et il serait difficile de les rappeler. Je demande de prendre ce fait en considération.

(Réaction de Mme Cassart-Mailleux)

M. Stoffels est membre de cette commission et il était au Logement ... Je demande de prendre ce fait en considération.

Mme la Présidente. – Le MR est-il prêt à assumer le quorum ? Si non, je suspends la commission pendant dix minutes.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Non.

Mme la Présidente. – La séance est suspendue.

- La commission est suspendue à 9 heures 26 minutes.

- La séance est reprise à 9 heures 36 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

23e CAHIER D'OBSERVATIONS ADRESSÉ PAR LA COUR DES COMPTES AU PARLEMENT WALLON - FASCICULE IER (DOC. 518 (2011-2012) N°1)

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du 23e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon - Fascicule Ier.

Celui-ci concerne :

- l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité - Contrôle des comptes 2008 et 2009 - pp. 7 à 10 ;
- le Fonds piscicole de Wallonie - Contrôle des comptes 2009 - pp.19 et 20 ;
- l'Institut du patrimoine wallon - Contrôle des comptes 2008 et 2009 - pp. 20 à 26 ;
- la Direction de la réglementation et des droits des usagers du Service public de Wallonie - Contrôle des comptes 2009 - pp. 35 à 37.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – M. Prévot est désigné en qualité de rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Exposé de M. Verdood, Auditeur à la Cour des comptes

Mme la Présidente. – La parole est à M. Verdood, Auditeur à la Cour des comptes.

M. Verdood, Auditeur à la Cour des comptes. – Je vous remercie, Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, dans son 23e Cahier d'observations, la Cour des comptes a publié quatre articles qui concernent plus particulièrement cette assemblée. Je ne vais pas en donner lecture, ils sont relativement détaillés. Je serai très bref.

Le premier article porte sur le contrôle des comptes 2008 et 2009 de l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité, à savoir l'APAQ-W. À l'issue du contrôle des comptes 2008 et 2009, la cour a recommandé au Gouvernement wallon de préciser les règles d'affectation du résultat et formulé des remarques sur le contrôle des subventions. Elle a par ailleurs relevé des dépenses de promotion réalisées au profit d'une marque cédée à titre gratuit à une société privée.

Le second article porte sur le Fonds piscicole de Wallonie et le contrôle des comptes de l'exercice 2009. Ce sont en fait les premiers comptes à avoir été tenus à l'aide d'un logiciel comptable par le Fonds piscicole. Ce logiciel présente des garanties quant à la réversibilité des écritures. Au terme du contrôle, la cour a rappelé sa recommandation de tenir un inventaire des biens ayant fait l'objet d'un subside.

Un troisième article porte sur l'Institut du patrimoine wallon et plus particulièrement sur le contrôle des comptes 2008 et 2009. Les principales remarques qui résultent de l'examen de ces comptes concernent la comptabilisation des créances à recevoir, le suivi des débiteurs et les mesures destinées à prévenir les dépassements de crédits.

Quant à l'organisation et au contrôle interne, la cour a accordé une attention particulière à l'utilisation de la carte de crédit et des véhicules de l'institut. Elle a formulé plusieurs recommandations à ce propos.

Enfin, le dernier article ne concerne pas un OIP, mais la Direction de la réglementation et des droits des usagers du SPW. À l'occasion du contrôle des comptes 2009 de cette direction, la cour a procédé au suivi des recommandations formulées lors des contrôles précédents. Elle a ainsi constaté que les droits sur Tecteo étaient prescrits. Quant au litige avec la CILE, la cour a recommandé au SPW de s'assurer que l'ensemble des invitations à payer pour les années 2005 et suivantes avait bien été envoyé à l'intercommunale.

Enfin, un arrêté du gouvernement devrait prochainement préciser les tarifications applicables aux cours d'eau qui, pour l'instant, varient sensiblement selon l'endroit.

Mme la Présidente. – Je vous remercie, Monsieur Verdood.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Madame la Présidente.

Je remercie le représentant de la Cour des comptes pour son rapport.

Concernant l'APAQ-W, le texte fondateur a montré ses limites et fait actuellement l'objet d'une réforme en profondeur. L'APAQ-W deviendra un organisme pararégional de type B doté d'un conseil d'administration. Le futur décret et les arrêtés d'application qui suivront tiendront compte des remarques de la Cour des comptes qui portent, il faut le rappeler, sur les années 2008 et 2009. Dans ce nouveau texte, on tiendra compte du système des cotisations obligatoires, de l'évolution des réserves, des affectations du résultat, des remarques sur les campagnes de promotion et des subventions à l'organisation de manifestations.

Il y a une remarque spécifique sur le contrat de licence de marque et l'action Bande des FéLAIT. Pour consolider la démarche à l'avenir, une étude

juridique a été demandée, tant en ce qui concerne la question des marques que la légalité de l'aide. Je vous rappelle qu'à l'époque, une seule laiterie a adhéré au concept et cela nous met peut-être dans une situation un peu délicate. Une étude juridique a été demandée pour poursuivre l'action.

En ce qui concerne le Fonds piscicole, je n'ai rien à ajouter. La tenue de la comptabilité est aujourd'hui effectuée à l'aide d'un logiciel comptable, comme vous l'avez signalé.

En ce qui concerne l'inventaire, l'administration envisage de s'adresser une fois par an à toutes les fédérations pour obtenir cet inventaire, puisqu'il est tenu séparément par chacune des fédérations piscicoles.

Sur l'Institut du patrimoine wallon, je pense effectivement qu'un tableau de bord a été chaque fois réalisé par l'administrateur général de l'IPW qui répond, point par point, à l'ensemble des remarques et propose à chaque fois des actions à mener en interne pour tenir compte des observations, notamment en ce qui concerne les cartes de crédit, puisqu'il y a là toute une série de petites remarques, ainsi que sur les véhicules, le carburant, les véhicules de service, les véhicules de fonction. L'ensemble des mesures est proposé dans le tableau de bord.

Enfin, en ce qui concerne le droit des usagers, pour Tecteo, force est de constater que la prescription a été atteinte. La cour considérant qu'il ne reste plus qu'à annuler les droits dans la comptabilité, le gouvernement, en sa séance du 19 janvier 2012, sur proposition du ministre du budget, vient d'approuver la mise en irrécouvrabilité de ces créances.

Pour ce qui concerne la CILE, je puis vous assurer que la DGO2 suivra les recommandations de la Cour des comptes dans l'espoir de recouvrer les sommes dues.

En ce qui concerne les redevances, un arrêté doit être proposé. J'ai d'ores et déjà adressé un rappel en ce sens à la DGO2.

Mon prédécesseur l'avait aussi fait en janvier 2011. Un nouveau rappel a été lancé en janvier 2012 pour élaborer cet arrêté qui permettra, de manière harmonisée, de percevoir les redevances applicables au domaine public régional, tant routier que fluvial.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur le Ministre.

La Cour des comptes a-t-elle des observations à faire par rapport à la réponse ? Non.

Échange de vues

Mme la Présidente. – Nous ouvrons notre échange de vues.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Merci, Madame la Présidente.

Tout d'abord, je tenais vraiment à remercier la Cour des comptes par rapport à l'exposé et à la patience qu'elle a eue pour attendre le quorum. Merci beaucoup.

Je vais intervenir sur deux aspects.

Par rapport à l'APAQ-W, l'exercice 2008 se clôture par un résultat comptable de 1 241 657€ et un résultat budgétaire de 1 209 252€. Par contre, en 2009, on voit un résultat excédentaire, respectivement de 349 000€ et 24 506€.

Monsieur le Ministre, j'aurais aimé savoir pourquoi il y avait des grands changements en 2008 et 2009. Quelles sont les raisons de ce changement important au niveau du résultat comptable ?

Il est noté, dans le rapport de la Cour des comptes, que l'on demande au Gouvernement wallon de faire en sorte que l'APAQ-W précise les modalités d'affectation du résultat de l'agence. Ces règles n'ont pas encore été demandées par le gouvernement à l'APAQ-W. J'aurais aimé savoir quand elles vont être fixées.

Je suis tout de même assez contente, Monsieur le Ministre : vous nous annoncez que le décret de l'APAQ-W va arriver sur les bancs. Je peux vous dire qu'il y a un certain temps, et un temps certain, qu'on l'attend. Cela me réjouit. On va pouvoir un peu solutionner le problème de nos produits wallons, avoir une rationalisation par rapport à l'OPW et l'APAQ-W. Là n'est pas le débat mais, puisque vous nous l'avez annoncé, je vous dis que je m'en réjouis.

Par rapport à la pisciculture, simplement deux choses : vous en avez parlé mais je pense que vous n'avez pas répondu à ce que je vais vous exposer maintenant. La Cour des comptes formule la remarque suivante : « L'absence de patrimoine, le nombre limité et la nature des opérations du fonds amènent à s'interroger sur l'utilité de son statut d'organisme d'intérêt public très contraignant en matière de comptabilité ». Monsieur le Ministre, quel est votre avis sur ce point ? Envisagez-vous de supprimer le Fonds piscicole de la liste des OIP ? Quel moyen de substitution pourriez-vous mettre en place pour la gestion de cette matière en Région wallonne ?

Par rapport aux recommandations qui avaient été faites l'année passée par la Cour des comptes, lorsque j'ai lu le rapport, celui-ci laissait sous-entendre que le fonds piscicole ne se soumettait pas à ces recommandations. J'aurais aimé en savoir un peu plus par rapport à cela.

Mme la Présidente. – Nous allons nous limiter pour l'instant au thème de l'agriculture. Nous reviendrons après sur les autres thématiques.

La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Mme Cassart-Mailleux a été très gentille. Je le serai moins. Ce sera un peu le coup de gueule du matin.

Mme la Présidente. – Je croyais qu'on l'avait déjà eu.

M. Senesael (PS). – Monsieur le Ministre, comment se fait-il que l'APAQ-W ne fournisse pas officiellement ses comptes à la cour ? De même, quel est l'agenda d'adoption de la réforme de la politique de promotion des produits de l'agriculture wallonne ? Vous venez de nous informer que cela va suivre son cours, et plus que son cours.

Les observateurs attentifs de nos travaux ne seront pas étonnés des éléments mis en évidence dans ce rapport, et je remercie la cour pour ce rapport en la matière.

En effet, depuis des années, nous dénonçons, avec d'autres, le manque de stratégie et d'efficacité de l'APAQ-W. Les arguments qui pouvaient être défendus par des parlementaires sont aujourd'hui confirmés par les chiffres. Lors des dernières discussions budgétaires, nous avions parlé d'un bateau navigant sans cap et sans capitaine. Aujourd'hui, il est en train de couler. Une réforme profonde de l'agence est une nécessité.

L'APAQ-W, c'est un budget de plus de 5 millions€ par an qui, aujourd'hui, n'est dépensé ni pour la promotion de l'agriculture wallonne, ni de ses produits. Pire, depuis quelques années, l'agence s'est fait fort de faire des campagnes de publicité générique, c'est-à-dire qu'elle participe, avec cette stratégie absurde, à la promotion des produits issus d'autres agricultures.

Dans le contexte que connaît notre agriculture, nous estimons que c'est inadmissible !

Un autre sujet d'indignation présent dans ce rapport, c'est l'instrumentalisation qui a été faite de la crise du lait de 2009 par un groupement d'agriculteurs pour tirer un maximum d'argent public afin de soutenir leur entreprise.

Dans quelle mesure cet argent peut-il ou doit-il être récupéré ? L'APAQ-W n'est pas la régie publicitaire de quelques agriculteurs bien informés ou introduits. Ce doit être une agence de promotion du savoir-faire agricole wallon. L'a-t-elle jamais été ? Quelle place entendez-vous réserver, Monsieur le Ministre, à une marque wallonne dans le cadre de la réforme de l'APAQ-W ? On se souviendra que la marque collective Eqwalis n'avait pas reçu le soutien nécessaire à son installation dans les habitudes de consommation des Wallonnes et des Wallons.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Ecolo). – Merci, Madame la Présidente. Je vais m'inscrire dans la foulée de M. Senesael par rapport à l'APAQ-W. Des questions ont été posées et me paraissent pertinentes. Je crois qu'au-delà des aspects formels des critiques de la Cour des comptes, une invitation politique, derrière ce qui a été écrit et ce qui vient d'être dit, doit être clairement prise en compte dans la réforme de l'APAQ-W qui va prochainement arriver. M. le Ministre l'a rappelé. Je pense qu'il est important d'insister parce que je ne peux que confirmer l'essentiel de ce que M. Senesael a dit. Depuis des années, on a vraiment l'impression qu'une bonne partie des moyens financiers de l'APAQ-W sont accordés à des campagnes, à des actions dont il est vraiment très difficile de voir quel est l'intérêt pour les agriculteurs wallons, et peut-être plus encore pour ce qui est la mission principale de l'APAQ-W, c'est-à-dire l'agriculture de qualité différenciée.

J'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion d'intervenir par le passé sur ces questions. On a des campagnes de sponsoring, par exemple pour des événements. J'avais évoqué, au mois de mai dernier, un événement touristique important en Province du Luxembourg, qui est couvert de banderoles, de drapeaux, de toutes sortes de choses vantant l'APAQ-W en tant qu'agence, faisant connaître l'APAQ-W mais, sur place, il n'y a pas un seul produit wallon ou un seul produit issu d'une agriculture durable !

Quel est donc l'intérêt pour les producteurs ? On peut évoquer toute une série de campagnes. Ce n'est pas clairement mis dans le rapport, mais je pense que c'est important de faire le lien entre tout ça, entre toute cette série de campagnes « génériques », comme l'a dit M. Senesael.

On fait des campagnes « Mangez du boeuf ». On fait des campagnes très chères, de 200 000 à 260 000€, de mémoire, pour les artisans boulangers mais dont l'objectif est que tous les boulangers de Wallonie, à l'exception des grandes surfaces, puissent disposer du macaron « artisan boulanger ». Cela n'a strictement aucun intérêt, si ce n'est de faire de la communication. On fait la semaine de la frite. C'est vraiment super, la semaine de la frite mais, seulement, les producteurs de pommes de terre ne sont même pas associés, ne sont même pas concertés

ou consultés ! Il est vraiment difficile d'imaginer que les producteurs de pommes de terre wallons aient le moindre bénéfice de la campagne « semaine de la frite ». On pourrait multiplier les exemples comme ceux-là.

Par rapport à ce qui est plus spécifique à l'agence, on est dans le même cas de figure. On a deux firmes privées. Pas de mystère pour savoir de qui il s'agit. Elles ont bénéficié des subventions pour leur production de volailles, un total de 50 000 €, mais aucune des deux ne disposait réellement d'un label de qualité différenciée. Aucune des deux. On pouvait imaginer qu'elles auraient pu disposer d'un label français. On a des firmes qui font peut-être des produits de qualité, mais sans label, et qui reçoivent de l'argent pour faire leur propre promotion. Cela ne va pas. Pendant des années, on a traîné. Maintenant, il est enfin sorti et je m'en réjouis. On a enfin un arrêté définissant les critères d'une qualité différenciée en production de volaille. Je pense que le rôle de l'APAQ-W est de faire la promotion de ce label et que les citoyens sachent pourquoi cela a du sens en termes gastronomique, de saveur, de liens avec notre territoire et avec l'environnement, de liens avec nos producteurs ; bref, pourquoi cela a du sens d'acheter ces produits disposant d'un label wallon. C'est, à mon sens, le rôle de l'APAQ-W.

Même chose par rapport à la Bande des FéLAIT. On en a parlé plusieurs fois en commission à l'époque. Il y a quand même quelque chose de très singulier sur la période qu'a analysée la Cour des comptes. On parle de presque 370 000 € pour une marque dont on ne voit pas clairement ce qu'elle peut réellement apporter aux producteurs de lait wallons dans le contexte que l'on connaît. On a même une marque, la Bande de Félait, qui misait en 2009 elle aussi sur « moins cher ». « Moins cher » - on l'a encore vu hier lors de nos auditions -, c'est finalement le principal problème de notre secteur agricole : toujours moins cher. Moins cher pour qui ? C'est clairement le producteur qui paie ! Quel sens cela a-t-il de mettre de l'argent public dans une marque qui, bien sûr, fait de la promotion pour la Bande des FéLAIT ? On a des lattes Bande des féLAIT, des casquettes Bande des FéLAIT, des t-shirts Bande des FéLAIT, des bus Bande des FéLAIT ... Au final, qui sait ce que ça pourrait apporter, quel sens ça aurait de choisir une boîte de lait Bande des FéLAIT par rapport à une autre ? À partir du moment où ce qu'il y a derrière reste toujours « achetez moins cher », dans ce cas-là, quand on va dans sa grande surface, on achète moins cher et c'est tout !

Je crois qu'il faut fondamentalement remettre en question l'évaluation des actions et la communication de l'APAQ-W et se doter de critères et d'une capacité d'évaluation, donc d'indicateurs de résultats. Il faut que, quand on finance des actions, on puisse au final constater, dans toute la mesure du possible, l'impact que cela a pu avoir sur nos producteurs en général, mais plus encore sur l'orientation de notre agriculture vers une production de qualité différenciée.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Madame la Présidente.

J'entends bien les remarques concernant l'APAQ-W. Le texte qui vous sera proposé, dans la première partie de cette année, constitue effectivement une réforme en profondeur. Un texte est prêt mais je vais quand même prendre le temps de voir si je pars sur ce texte là ou si je le modifie éventuellement. Un travail a été fait tout au long de cette année 2011. Le grand principe est d'aller vers un para de type B avec un conseil d'administration, avec un véritable pilotage et, effectivement, une redéfinition des missions. Je partage tout à fait votre avis sur l'incohérence de certaines choses. On promotionne un événement, on le surdimensionne et les produits vendus n'ont parfois rien à voir avec la Wallonie et nos producteurs. Cela nous ramène directement au débat d'hier. Le lien doit être fait. Le budget total est de près de 8 millions €. Outre l'intervention de la Wallonie, il y les cotisations des producteurs, qui sont d'ailleurs les premiers à se plaindre de ce système puisqu'ils cotisent dans une structure qui est censée les promotionner et, parfois, ils voient des campagnes qui ne les concernent pas du tout.

Je partage donc votre avis sur la nécessité de cette réforme, elle sera effectivement importante.

Concernant la question sur le Fonds piscicole, qui était aussi une question de Mme Cassart-Mailleux, comme vous l'avez dit, la pertinence du statut d'OIP est relevée périodiquement par la Cour des comptes. Il y aurait une solution : la création, par décret, d'un fonds sur crédits variables au sein du budget de la Région wallonne. Cela pourrait constituer une alternative qui offrirait sans doute des avantages en termes de gestion, même si ce serait sans doute moins souple. Toutefois, il faut avoir conscience que le monde de la pêche tient beaucoup à ce statut d'OIP, qui est conféré par l'article 36 de la loi sur la pêche fluviale et qui régit actuellement le fonds. Cela va quand même nécessiter une certaine concertation avec eux pour voir si c'est effectivement la bonne solution.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie le ministre par rapport au Fonds piscicole et pour la transparence qu'il a eue. Je crois que le mieux est de les concerter, de voir un peu ce qu'il y a comme

possibilité, ce qu'ils souhaitent et ce que vous souhaitez aussi, parce que concertation veut aussi dire décision de votre part. Il convient de voir comment gérer au mieux le dossier par rapport aux remarques de la Cour des comptes qui ont été faites.

Je remercie aussi le ministre par rapport aux remarques sur l'APAQ-W. Nous attendons ce décret avec impatience.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Ecolo). – Je souhaiterais très rapidement prendre acte avec satisfaction des engagements du ministre. Je pense qu'on a devant nous un beau chantier à réussir et qu'il sera intéressant de pouvoir associer, peut-être de façon plus étroite que par le passé, les conseils de filière - qui sont les acteurs du monde agricole et, plus largement, du monde de la filière agroalimentaire - aux réflexions sur les priorités, l'évaluation des actions de l'APAQ-W, qui est vraiment notre outil privilégié en matière de développement d'une agriculture de qualité, et ce pour y travailler ensemble.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'ai lu avec attention le contrôle exercé par la Cour des comptes au niveau de la Direction de la réglementation et des droits des usagers du Service public de Wallonie.

Ce service est chargé de la perception des redevances d'occupation du domaine des voies navigables wallonnes. Finalement, lors de ce contrôle, la cour a procédé au suivi des recommandations déjà formulées par le passé, puisque ce n'est pas la première fois que la cour émet des avis concernant ce service.

Une des remarques concerne l'encours des créances qui est relativement important. Dans le rapport rédigé par la Cour des comptes, on a un tableau relativement intéressant qui va de 2006 à 2009 pour voir l'évolution de cet encours. Qui dit encours de créance, dit que deux intercommunales, à savoir Tecteo - anciennement l'ALE - et la CILE, doivent au Service public de Wallonie, pour l'occupation du domaine public à la Région wallonne, des sommes diversement importantes. Pour Tecteo, il s'agit de 82 197,93 € - puisque cela n'évolue pas - et pour la CILE, cela va de 13 000 à 18 000 € selon l'évolution ces dernières années. Ce sont des institutions publiques qui doivent de l'argent à une autre institution publique pour l'occupation du domaine public. J'imagine que tout cela fonctionne normalement, que c'est une histoire qui roule. Visiblement non, pas tant que cela puisque, dès 2007, la Cour des comptes avait déjà attiré l'attention sur le fait que ces intercommunales ne payaient pas ce qu'elles devaient, à tel point que la région a cité Tecteo en justice et qu'il y a eu bagarre d'avocats et d'experts. Nous sommes arrivés à la prescription, c'est-à-dire que l'on a gommé ce que Tecteo devait à la Région wallonne, les 82 197,93 €.

Monsieur le Ministre, vu que vous venez de rentrer en fonction, je ne vais pas vous jeter la pierre, vous n'êtes certainement pas coupable, mais un peu responsable quand même. Je lis dans le rapport de la Cour des comptes que c'est dû aux tergiversations de l'avocat. Peu me chaut ! À un moment donné, un service doit percevoir des sommes dues à la Région wallonne et il ne les perçoit pas. Vous êtes le ministre en charge de ce service-là. Monsieur le Ministre, je vous dis que quelque chose ne va pas. Nous venons de perdre 82 197 € parce que les services n'ont pas fait ce qu'ils devaient faire.

C'est d'autant plus cocasse que, pour ce qui est de la CILE, la prescription n'est pas encore intervenue. On se dit : « C'est un plus petit montant, mais on va quand même essayer de récupérer l'argent qui nous est dû. Pour cela - je lis le rapport -, on va s'assurer que l'ensemble des invitations à payer pour les années 1995 et suivantes ont bien été envoyées à l'intercommunale ». La CILE doit payer certaines sommes pour avoir occupé le domaine public à la Région wallonne. Puis, on a déjà eu une mauvaise blague - si je peux parler comme cela - avec Tecteo puisque c'est la prescription qui l'a emportée. On ne récupérera jamais. Puis, on se dit : « Avec la CILE, on va essayer de ne pas arriver dans les mêmes problèmes et récupérer l'argent ». Finalement, on leur a envoyé les documents ad hoc pour leur réclamer cette somme. Je pense qu'il y a un manque de sérieux total par rapport à la gestion de ce dossier-là, soit on a émis, ce ne sont pas des factures, mais les documents qui réclament les redevances en question, soit on ne l'a pas fait. Se poser maintenant la question de savoir si on l'a bien fait, il y a quelque chose là-dedans que je comprends difficilement. J'espère que tous les services du SPW ne gèrent pas leurs dossiers comme cela, parce qu'alors, à mon avis, on n'est pas au bout de nos surprises. J'aimerais quand même recevoir de votre part, Monsieur le Ministre, un peu plus d'explications à ce niveau-là.

Au niveau de la tarification, je sais que les choses évoluent. Il y a un avant-projet d'arrêté du gouvernement, mais la cour constate, dix ans après cette première observation, qu'aucune solution n'est encore intervenue. Vous nous annoncez une solution, mais la première remarque de la Cour des compte date de dix ans. Je suis désolé, ce sont peut-être des montants qui, au vu du budget de notre région, restent petits, mais par les temps qui courent, un euro, pour ne pas dire un cent est un cent. Je pense qu'il faut rapidement revoir la manière de gérer les flux d'argent au sein du SPW.

Cela me rappelle furieusement la discussion que l'on a eue encore lundi en Commission des affaires générales sur l'évolution du facturier d'entrée où, finalement, après trois ans d'essai, on arrive à quelque chose qui ne fonctionne pas tellement bien, mais qui ira peut-être un peu mieux un jour. Si on travaillait comme cela dans le privé, je pense que l'on aurait encore beaucoup plus de faillites qu'il y en a malheureusement pour l'instant.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Madame la Présidente, Monsieur Mouyard, pour Tecteo, force est de constater que la prescription est bien atteinte. En y regardant d'un peu plus près, une certaine lenteur administrative semble devoir être mise en cause, mais il ne m'appartient pas de la commenter puisque c'est la Direction du contentieux général, qui relève du département juridique de la Direction générale transversale du personnel et des affaires générales, qui gérait cette problématique.

Je pense que l'on devrait pouvoir se poser la question : la DGO2 ne devrait-elle pas gérer cela en direct ? On aurait peut-être un peu plus de motivation dans ce service-là pour récupérer des créances qui sont directement liées à son activité.

Effectivement, pour Tecteo, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on a annulé les droits dans la comptabilité suite à une décision récente du gouvernement. Je partage donc votre avis sur le gaspillage de ces 82 000 €. Maintenant, je n'ai pas d'explication pour ce qui s'est passé entre 1995 et aujourd'hui, mais c'est vrai qu'il y a eu un problème administratif assez évident.

Pour ce qui concerne la CILE, la DGO2 suivra les recommandations de la cour dans l'espoir de recouvrer les sommes dues, mais on ne peut pas non plus vous assurer du résultat, puisque l'on est dans le même cas de figure avec une procédure en justice et un service du contentieux qui gèrent cet aspect-là.

Par contre, sur l'arrêté redevances, mon prédécesseur avait déjà envoyé deux notes à l'administration pour obtenir ce projet d'arrêté. Comme je vous l'ai dit, j'ai de nouveau fait un rappel le 9 janvier dernier pour avoir cette base, qui est importante, de manière à harmoniser les redevances applicables au domaine public régional, tant routier que fluvial. C'est assez stratégique parce que c'est important pour le futur budget de cette DGO2. Ici, on ne parle plus de quelques dizaines de milliers d'euros, mais de beaucoup plus. On a besoin de cet arrêté rapidement et je ferai tout pour que nous puissions le passer au gouvernement au plus vite.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). – Je vous entends, Monsieur le Ministre. Comme je l'ai dit, je ne veux pas vous jeter la pierre, vous venez d'arriver, vous découvrez le dossier, vous héritez de ce dossier qui date de quelques années. Cependant, au moment où on nous parle du plan de simplification administrative, du plan industrie lancé par le ministre-président l'année dernière, du Plan Marshall, on a beau mettre en place tous les plans que l'on veut, si on n'arrive pas à mieux faire fonctionner notre administration pour des dossiers tels que ceux-là, qui ne sont quand même pas des dossiers d'une complexité telle qu'on ne puisse pas avancer ou que cela doive prendre du retard ... C'est simple, il y a de l'occupation, il y a des redevances, il faut percevoir ces redevances. C'est quelque chose qui roule. Je pense, Monsieur le Ministre, que cela doit être une de vos priorités. Je pense avoir compris que vous voulez d'ailleurs aller dans ce sens-là pour faire en sorte que pareille situation n'arrive plus et que les choses évoluent. Comme je le disais, imaginez-vous une société gérée de cette manière ? Elle court tout droit à la faillite. Vous allez peut-être me dire que l'on ne peut pas comparer à une société une administration telle que la Région wallonne. Comme je l'ai dit au ministre-président lorsque nous avons parlé du facturier d'entrées, il y a des multinationales qui gèrent aussi un flux administratif, parfois plus important que la région, et qui s'en sortent plutôt bien. De toute façon, je pense que les actionnaires de ces sociétés ne comprendraient pas si on venait leur expliquer des choses pareilles. La seule chose, c'est que les actionnaires de la région sont la population de la région et nous leur devons le même respect.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, par rapport au dossier du patrimoine, dans le 23e Cahier de la Cour des comptes, l'Institut du patrimoine wallon a été fameusement rappelé à l'ordre ; il y a quand même de graves remarques qui sont faites à l'instar de cet Institut du patrimoine wallon.

Déjà lors du précédent rapport de la Cour des comptes en 2011 portant sur les années 2006 et 2007, des remarques avaient été formulées, je vais m'attarder et analyser ce rapport.

La cour a adressé son rapport le 9 août 2011 à l'IPW. L'administrateur général a envoyé ses remarques et précisions par courrier le 6 septembre de cette même année. Il a donc réagi assez rapidement. Les remarques confirment la volonté du l'IPW d'appliquer les recommandations de la cour, notamment en ce qui concerne les remarques liées à la comptabilité. Toutefois, quelques interrogations subsistent.

En 2009, l'institut aurait acquis des œuvres d'art destinées à décorer ses locaux, pour un montant de 23 400 €, dont 22 500 € concerneraient des achats à l'étranger. J'aurais aimé avoir quelques remarques par rapport à cela. Faire des acquisitions à l'étranger alors que l'on est dans l'Institut du patrimoine wallon me semble un peu bizarre. En plus, nous sommes quand même dans une période de restriction budgétaire. Monsieur le Ministre, quand on a analysé le budget en 2012 au mois de décembre 2011, on a expliqué à M. le Ministre Lutgen que l'on ne souhaitait pas seulement des nouvelles mesures, mais que l'on gère cela en bon père de famille, ce qui était indispensable.

Par rapport aux cartes de crédit, la carte de crédit de l'IPW a été utilisée à différentes reprises par l'administrateur général pour ses déjeuners, missions à l'étranger, frais postaux, titres de transport, achats divers. La cour remarque qu'en 2009, 30 % des justificatifs des déjeuners de travail ne comportaient pas d'annotation relative au nom des convives et à l'objet du repas. Là aussi, je pense que c'est de l'argent public, on ne fait pas ce que l'on veut. Je souhaite vraiment, Monsieur le Ministre, soit que vous nous expliquiez - vous êtes quand même ministre de tutelle de l'IPW -, soit que vous donniez certaines recommandations en plus de la Cour des comptes à cet institut.

Pour 2009, il y a quand même un chiffre qui m'interpelle un peu. On se rend compte que le paiement total annuel avec la carte visa, en 2008, est de 18 746 € ; en 2007, de 7 791 € et on arrive, en 2009, à 33 629 €. Donc, de 2007 à 2009, on est passé de 7 000 à 33 000 €. Monsieur le Ministre, ces chiffres m'interpellent. Lorsqu'on creuse un peu les tableaux dans le rapport de la Cour des comptes, on se rend compte que, dans les 33 000 €, il y a 19 519 € qui n'ont pas de justificatifs annexés.

Que regroupe ce montant de 19 519 € ? Si je reprends les différents postes, nous avons : transports, 4 076 € ; la Poste, 9 500 € ; hôtels et missions, 1 700 € ; achats, 3 700 € ; autres, 526 €. J'aime encore bien les comparaisons et les chiffres, c'est un peu mon dada. On peut dire que le poste transports a doublé, il est passé de 2 000 € à 4 000 €. Pour la Poste, il n'y avait rien en 2008 et, en 2009, on arrive à 9 000 €. Les hôtels ont un peu diminué, ils passent de 3 000 à 1 700 €. Les achats - on ne sait pas de quoi il s'agit - passent de zéro à 3 700 €. Monsieur le Ministre, sans aucun justificatif, cela me semble quand même être des montants importants et cela m'interpelle, surtout en ce qui concerne le montant de la Poste qui passe de zéro en 2008 à 9 500 € en 2009. Je voudrais vous entendre par rapport à ces chiffres et savoir si des justificatifs sont arrivés ultérieurement. Quelle est la position du directeur, de l'administrateur général ? Il faudrait vraiment que l'on puisse s'atteler à ces dépenses.

Par rapport aux véhicules, vous avez des cartes de carburant. La cour demande également d'éviter les achats de carburant par caisse et de contrôler les relevés des cartes sur base des index kilométriques, cela permettrait de justifier les anomalies. Toute bonne PME qui a des voitures de société ou des voitures pour son personnel et qui en paie le carburant fait souvent ce genre de calcul. Ce ne sont pas des calculs difficiles à faire. Vous avez un nombre de kilomètres, vous avez des cartes visa, vous avez le montant du carburant et on vérifie un peu si tout s'avère cohérent. Je pense que l'Institut du patrimoine wallon doit aussi, à un moment donné, comme d'autres secteurs et d'autres administrations, rendre un minimum de comptes lorsqu'il s'agit d'argent public.

Par rapport aux véhicules de fonction, il y a donc six véhicules de service qui ont leur place. Vous avez trois véhicules de fonction et dès que la cour a rendu son rapport, ces trois véhicules de fonction ont été vendus. Là aussi, cela me paraît bizarre. J'aurais aimé savoir quel coût avaient généré ces véhicules. Sur base de quoi avaient-il été achetés ? Avec quel accord ? Comment cela s'est-il passé ? Depuis combien d'années étaient-ils mis là ? Quid du produit de la vente ? Quid de la réglementation en vigueur ? Je voudrais que vous m'éclairiez par rapport à cela. En plus, normalement, parmi ces trois véhicules de fonction, il y en avait un qui était pour l'administrateur et deux pour les directrices.

Dernière remarque que je voudrais formuler : depuis 2001, l'IPW ne dispose plus d'administrateur général adjoint, il y a donc une certaine insécurité juridique pour certains actes posés par le seul administrateur général. Aucun administrateur adjoint n'a été désigné par le Gouvernement wallon. Un agent a été engagé pour aider l'administrateur général, mais a ensuite été détaché au cabinet du ministre du budget. L'IPW peut-il continuer à fonctionner légalement sans administrateur adjoint ? Certains actes qui ont été posés sont-ils illégaux ? Quelle est votre analyse de la situation ? Monsieur le Ministre, je souhaiterais vraiment vous entendre par rapport aux différentes remarques que j'ai formulées.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Ecolo). – Je pense que l'on peut dire que le rapport de la Cour des comptes concernant l'Institut du patrimoine wallon est relativement dur. Il est critique sur toute une série d'aspects qui touche au fonctionnement et à la gouvernance de l'institut. Je pense qu'il faut le prendre en compte de façon déterminée. Je ne vais pas refaire la liste, cela a été expliqué. Tout est écrit et Mme Cassart-Mailleux l'a évoqué.

Il y a quand même beaucoup de points problématiques. Parfois, on peut dire que ce sont des

questions d'appréciation. On peut en effet relever cette question des œuvres d'art. C'est surprenant, pour une institution comme celle-là, d'aller acheter des œuvres d'art à l'étranger, il y a peut-être des raisons, on peut s'en inquiéter. Il y a des choses parfois presque incompréhensibles. Imaginez qu'il n'y ait pas de pilotage budgétaire qui permette de vérifier la disponibilité de crédits budgétaires avant de procéder à des engagements et ordonnancements. C'est quand même assez difficile à imaginer aujourd'hui. On peut s'étonner qu'une grande partie - environ un tiers - des notes de frais de restaurant ne soit pas justifiée. On pourrait faire une longue liste, ce n'est pas le propos.

Ce qui est intéressant avec le rapport de la Cour des comptes, c'est que, pour chacun des points problématiques, il y a des suggestions. Dans certains cas, on peut lire que l'institut a déjà acté le fait que les choses allaient évoluer, mais je lis aussi, au début de cette partie du rapport, qu'il n'y a pas encore eu de réponse formelle. Peut-être est-ce le cas aujourd'hui, suite à l'envoi du rapport. Je pense qu'il serait intéressant de pouvoir faire le point d'ici quelques mois. Il serait utile, Monsieur le Ministre, que vous puissiez y regarder avec votre équipe, demander un rapport à la hiérarchie de l'institut et que, dans un échéancier à prévoir - trois mois, six mois -, on puisse voir quelles mesures sont vraiment mises en œuvre pour répondre à la plupart des remarques et des suggestions formulées par la Cour des comptes, pour que l'on ne puisse pas se retrouver avec un rapport plus ou moins identique dans un an, mais surtout pour que l'on ne puisse pas se retrouver, à un moment donné, avec des problèmes plus graves détectés dans le fonctionnement de la Cour des comptes, vu la faiblesse du pilotage budgétaire qui semble apparaître à la lecture de ce rapport. J'aimerais vous entendre sur cette proposition et pouvoir faire le point d'ici quelques mois sur les mesures qui seraient prises concrètement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je voudrais vous rappeler qu'il s'agit ici du contrôle des comptes 2008-2009 et qu'une série de mesures a déjà été prise. Donc, j'espère que quand nous analyserons ensemble, l'année prochaine, le rapport pour les activités de 2010-2011, nous verrons déjà une nette amélioration. Sinon, effectivement, sur base de ce rapport, je partage votre avis quant à la gravité de certains des problèmes mis en évidence.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, un tableau de bord minutieux a été établi, reprenant chacun des constats effectués par la cour et, à chaque fois, les actions correctrices à mener. Ce tableau n'est pas simplement un constat, je considère que c'est un véritable plan d'actions. Nous allons évidemment suivre, action par action, sa mise en œuvre effective.

Je voudrais vous informer aussi qu'en 2010, pour améliorer la situation, un contrôleur de gestion interne a été désigné. Il a procédé, dès l'été dernier, à un contrôle de toutes les dépenses par carte de crédit pour 2010 et 2011 et a signalé toutes les anomalies qui ont été corrigées dans la mesure du possible : recherche des justificatifs, précisions sur les souches, et cætera. Ce contrôleur de gestion est également chargé de veiller chaque mois à pister toutes les pièces des dépenses par carte de crédit dès l'arrivée du relevé de la carte.

Enfin, une procédure interne a été mise en place pour que, à partir de cette année 2012, toute une série de dépenses, même l'essentiel des dépenses, ne puisse plus se faire par ce moyen de paiement, donc, par carte de crédit.

Concernant les véhicules de fonction, deux véhicules avaient effectivement été attribués à des directeurs sur base d'une application erronée de la réglementation en vigueur à la Région wallonne. Ces deux véhicules ont bien été déclarés comme avantage en nature. Dès que la Cour des comptes a fait observer que ces avantages en nature étaient contraires au Code de la fonction publique, ils ont été mis en vente. Pour répondre à votre question par rapport à cela, un des deux véhicules a effectivement été vendu - je ne sais pas vous répondre à quel prix - et l'autre a été transféré comme véhicule de service complémentaire à la Paix-Dieu, donc réutilisé en interne pour les services.

Je partage votre analyse et nous allons suivre de très près l'évolution de la mise en œuvre effective des recommandations et propositions formulées dans ce tableau de bord. J'espère que l'on pourra améliorer assez rapidement les choses.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie M. le Ministre. Le fait qu'il partage mon avis me réjouit mais ne me tranquillise pas. Je peux comprendre que pour améliorer, il y ait un contrôleur de gestion interne qui soit arrivé. Mais enfin, Monsieur le Ministre, normalement, cela ne doit pas exister. On peut y mettre quelqu'un pendant deux mois, mais si c'est pour avoir quelqu'un qui vérifie ce que le directeur général fait, à un moment donné, c'est quand même un poste important. S'il est devenu directeur général, il doit quand même connaître certaines règles qui sont d'application en Région wallonne et il devrait s'y soumettre. Qu'il y ait un contrôleur de gestion qui soit là temporairement, qui réexplique, passe encore, mais on ne va non plus y mettre quelqu'un tout le temps pour vérifier ce que le directeur fait.

Nous aurons évidemment un rapport de la Cour des comptes pour 2010. Je suis convaincue que certaines mesures auront été prises et que certains changements auront été appliqués, je m'en réjouis.

Par rapport aux véhicules de fonction, je ne vous en veux pas de ne pas en connaître le prix. Ma question était peut-être un peu trop précise, donc pas de souci.

Par contre, par rapport à l'œuvre d'art pour 22 500 € achetée à l'étranger, là, je ne vous ai pas entendu. Je trouve cela peu compréhensible étant donné que nous avons en Région wallonne des œuvres d'art de qualité, des artistes de qualité et que l'on pourrait faire honneur à ceux-ci.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Ecolo). – En ce qui me concerne, la réponse du ministre me tranquillise, tout en restant vigilant. Une tranquillité vigilante, cela existe.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Madame la Présidente, je voudrais juste dire que notre non-intervention dans le débat ne cautionne pas ce qui s'est passé à l'IPW et j'entends avec beaucoup de satisfaction les réponses apportées par le ministre.

Je voudrais être bien clair. Je trouve aussi, avec Mme Cassart-Mailleux, qu'un contrôleur de gestion n'est pas là pour surveiller ni cautionner les dépenses de l'administrateur général ; c'est à lui de savoir la ligne à ne pas franchir. Je trouve cela anormal qu'il y ait un contrôleur de gestion pour veiller à la légalité des dépenses effectuées par la direction générale.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Madame la Présidente, mon intervention prendra totalement le contre-pied de celle-ci et de celle de Mme Cassart-Mailleux. En l'occurrence, tous les systèmes de gestion modernes d'administration publique, partout dans le monde - en particulier dans les zones anglo-saxonnes -, s'appuient sur un pilier fondamental qui est celui du contrôle de gestion et de l'audit interne.

Toutes les administrations modernes, à travers le continent européen et au-delà, sont en train de subir de profonds changements et de profondes mutations. Bien entendu, vous avez raison, cela n'exonère en rien les principaux cadres de l'administration - ce serait quand même un comble -, du respect de la législation et de leur propre déontologie ou connaissance des limites à ne pas devoir franchir. C'est clair ! Mais, je voulais m'inscrire en faux par rapport au principe visant à dire : un contrôle ne doit se concevoir qu'à titre temporaire et comme un appoint conjoncturel. Au contraire, toutes les dynamiques de gestion moderne - et c'est peut-être mon passé d'ancien consultant en performances d'organisations publiques qui a pris le dessus - doivent s'accompagner d'un contrôle de gestion interne. En l'occurrence, ce serait un bel exemple de grande modernisation de l'administration wallonne. Là-dessus, on pourrait toujours faire un grand débat car je pense que l'on est toujours quelques guerres en retard. Je crois que c'est nécessaire d'avoir un principe de contrôle interne et de contrôle de gestion qui soit structurel et pas uniquement conjoncturel.

Mme la Présidente. – Puis-je vous proposer de clore ici le débat par rapport au Cahier d'observations de la Cour des comptes ? Ceci aussi pour vous demander alors de donner la confiance au rapporteur.

Merci beaucoup pour ce débat.

Je remercie également le représentant de la Cour des comptes, M. Verdood. Nous lui souhaitons une belle journée.

Confiance au rapporteur

Mme la Présidente. – La confiance est accordée à l'unanimité à la présidente et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PONT DE TILFF »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le pont de Tilff ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, il s'agit d'un dossier que j'ai l'habitude d'aborder au sein de cette commission. Il souffre d'une absence de décision ministérielle. Bien des choses ont été dites depuis tant d'années, mais ce remplacement du pont de Tilff est toujours à l'ordre du jour. La Wallonie ne semble pas vouloir se décider dans ce dossier.

Vous ne m'en voudrez pas, Madame la Présidente, d'y revenir régulièrement. Je le ferai jusqu'à ce qu'une décision soit prise dans ce dossier, ce qui me semble légitime dans le cadre de notre travail parlementaire.

Monsieur le Ministre, lorsque j'avais eu l'occasion d'aborder ce dossier avec votre prédécesseur, celui-ci avait fait état qu'il y avait une avancée qui pouvait être notée, il s'agissait des contacts pris avec les riverains concernés par une des alternatives au pont actuel, à savoir la création de ce qu'on a appelé une rocade avec la construction d'un nouveau pont, mais aussi d'aménagements conséquents qui requièrent l'expropriation de plusieurs immeubles.

M. le Ministre Lutgen avait, en son temps, évoqué Infrabel, un des partenaires du dossier, puisqu'il y a dans ce projet une volonté d'améliorer la sécurité qui est mise à mal par des passages sur voies. M. Lutgen disait que des contacts devaient être pris par Infrabel pour les expropriations. J'ai interrogé les riverains concernés, aucun contact n'a été pris par Infrabel. Mieux que cela, quand je me tourne vers Infrabel, il m'est dit que Infrabel n'a pris aucun contact et qu'il ne le fera pas tant qu'un permis d'urbanisme n'aura pas été déposé; permis d'urbanisme qui doit être déposé par la Région wallonne et qui donnerait une indication sur le projet finalement retenu.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. J'aimerais savoir si ces contacts avec Infrabel ont réellement été menés dans une direction qui voudrait que cette société se soit tournée vers les riverains pour d'éventuelles expropriations. Est-il avéré qu'Infrabel confirme qu'il n'entreprendra aucune démarche tant que le permis ne sera pas déposé ? In fine, ma question est de savoir ce que vous entendez donner comme suite à ce dossier. Vous êtes maintenant en place. Ce n'est pas un cadeau que votre prédécesseur vous a laissé dans ses placards, mais il faudra quand même, à un moment donné, prendre une décision. Quelle suite entendez-vous donner à ce dossier ? Allez-vous vers le dépôt d'un permis d'urbanisme ambitieux pour une des alternatives au plan actuel ou allez-vous préconiser, vu la situation économique difficile, qu'il y ait simplement une réflexion à l'identique du pont d'aujourd'hui ? Ce serait peut-être la meilleure formule en attendant des jours meilleurs.

En tous cas, il est important de se décider pour ce dossier. Pour rappel, cela fait huit ans que les populations concernées sont en attente.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Monsieur Dodrimont, j'ai effectivement eu le grand plaisir de découvrir ce beau dossier du remplacement du pont de Tilff.

Quelle est la situation actuelle ? Premièrement, il est bien acquis qu'il faut une solution efficace à la question du remplacement du pont. Deuxièmement, il faut quand même repréciser que le pont provisoire permet d'assurer efficacement le franchissement de l'Ourthe et cela, en toute sécurité, contrairement à tout ce qui a pu être dit ou écrit à un moment donné. Ce pont provisoire n'est pas une charge excessive dans la mesure où les frais inhérents à son maintien ne sont pas importants et sont en-dessous du coût de l'amortissement de l'investissement avalisé en cas de nouveau pont ou de tout autre investissement. J'ai aussi vu une série de débats sur le sujet laissant entendre que le pont immobilisé là coûtait une fortune, ce qui est faux.

Concernant la poursuite du dossier, l'étude d'incidences sur l'environnement a été finalisée et les aspects liés à la sécurité routière ont été renforcés.

Le dossier a été présenté par mon prédécesseur au Gouvernement wallon : pas une solution figée et définitive, mais un dossier en tant que tel, avec l'étude d'incidences et le développement des discussions avec Infrabel.

Pourquoi cela a-t-il été fait de cette façon-là ? C'est qu'il faut une décision ministérielle, il en faut même deux puisqu'il faut une proposition et il faut aussi qu'elle soit validée, que le permis soit octroyé.

J'estime qu'il ne serait pas logique qu'on ait une décision dans un sens présentée au gouvernement et, finalement, une décision dans l'autre sens au moment d'octroyer le permis. Il y a une nécessaire concertation qui est obligatoire dès le départ.

Cette analyse du dossier au niveau du gouvernement n'a pas abouti à une solution, vous le savez. Celle-ci était pourtant vivement attendue, mais il n'y a aujourd'hui aucun accord sur l'une des deux formules.

Mon intention, au-delà des différentes options présentées de manière théorique, même si elles sont étayées par les uns et les autres, est donc de me rendre sur place, ce que je ferai dans la quinzaine, afin de me faire mon opinion sur le terrain en ayant, d'un côté, les analyses techniques et, de l'autre, la vision directe des différents éléments.

C'est de cette manière que je désire faire aboutir ce dossier, et en tout cas lui assurer une progression.

D'ici quelques semaines, vous aurez les indications précises sur la manière de gérer la suite de ce travail sur ce pont de Tilff.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Madame la Présidente, il y a un point de désaccord entre M. le Ministre et moi quant à la notion de fortune. Monsieur le Ministre, vous estimez que ce pont ne coûte pas une fortune. À mon avis, on ne place pas la barre au même niveau sur ce terme. J'ai eu l'occasion de le dire avec des mots qui frappent, mais ce pont provisoire coûte 1% à chaque minute qui passe. Si cela ne constitue pas beaucoup d'argent à vos yeux, pour moi, c'est un vrai gaspillage de deniers publics. J'aurai l'occasion de vous transmettre les propres chiffres qui ont été communiqués par votre prédécesseur sur le coût de ce pont provisoire et on fera le bilan ensemble de ce qu'il a réellement coûté jusque maintenant. Vous conviendrez que les chiffres qui ont été exprimés sont ceux qui reflètent la réalité. Le coût de ce pont est excessif, surtout qu'on n'a jamais mis en cause la sécurité, mais sur place, vous allez vous rendre compte de l'inconfort que ce pont représente. Quand vous passez sur ce pont, vous faites un bruit pour toute la vallée de l'Ourthe. Tout le monde peut en profiter. C'est un petit centre touristique avec des gens qui ont bien le droit, en été, de manger ou de boire sur une terrasse. C'est tout sauf agréable quand on entend le bruit généré par les véhicules qui franchissent ce pont.

Pour le reste, une nouvelle fois, il est dit qu'il va y avoir un contact sur place. Cela m'a été dit cinq à six fois au moins par votre prédécesseur. J'espère qu'en ce qui vous concerne, il ne faudra pas autant de temps pour vous rendre compte de la situation et pour prendre une décision.

Si je peux terminer par une note positive, je me réjouis que vous ayez décidé, dans les quinze jours, de vous rendre sur place. Cela me permettra de revenir assez vite dans cette commission pour savoir ce qu'il advient de cette visite.

QUESTION ORALE DE M. BOLLAND À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE TUNNEL DE DALHEM »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bolland à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le tunnel de Dalhem ».

La parole est à M. Bolland pour poser sa question.

M. Bolland (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, en Wallonie, il y a des ponts, des tunnels, des contournements, c'est un pays très varié. Je voudrais faire le point avec vous, Monsieur le Ministre, en étant bien conscient que vous prenez vos fonctions. Mais nous connaissons le sérieux qui vous caractérise.

Le tunnel de Dalhem servait autrefois une voie vicinale lors de l'exploitation du chemin du charbonnage. Il est fermé depuis quelques années par mesures de sécurité, par décision du bourgmestre, car il y a eu quelques éboulements, décision tout à fait compréhensible. Mais avec le développement des pistes cyclables, des réseaux locaux, des promenades par des cyclistes, c'est un point noir sur la voie car toutes les voies sont aménagées pour remonter du site touristique de Blegny-Mine - qui n'est quand même pas neutre, il y a tout de même 150 000 visiteurs par an, c'est déjà pas mal - jusque tous les échanges vers les Fourons, Warsage, la frontière avec l'Allemagne, les Pays-Bas, et cætera.

En réalité, il y a deux problèmes dans ce dossier : un problème juridique de transfert de propriété assez nébuleux entre l'ex-Communauté française et la Région wallonne. J'ai donc un peu jonglé ces derniers mois entre différents ministres pour voir où l'on en est. Sur ce point-là, pouvez-vous me dire maintenant si le problème, le noeud gordien et juridique, est tranché ? C'est-à-dire savoir qui est vraiment propriétaire.

Le deuxième point est un problème technique, qui dépendait davantage de vos services, qui était d'aider la commune de Dalhem à évaluer quels travaux doivent être réalisés sur ce site. Travaux qui sont beaucoup moins chers que l'euro par minute évoqué par notre collègue M. Dodrimont, ou que d'autres opérations, pour pouvoir avancer dans ce dossier qui est d'un intérêt réel du point de vue local.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je vous confirme que le Service public de Wallonie n'a pas été consulté pour le transfert de propriété du tunnel de Dalhem qui appartient en réalité à la Province de Liège.

De même, il n'y a pas à proprement parler de RAVeL à cet endroit, mais plutôt des cheminements cyclistes, comme il en existe en de multiples endroits en Région wallonne et qui ne sont pas nécessairement développés par la Région wallonne.

Le Service public de Wallonie est à la disposition de la Commune de Dalhem dans le cas où celle-ci souhaiterait bénéficier de son expertise technique en la matière mais, d'après nos services, ils n'ont pas pu faire d'erreur dans ce domaine là : ce tunnel appartient bien à la Province de Liège.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bolland.

M. Bolland (PS). – C'est le quatrième propriétaire qu'on me cite. Manifestement, le brouillard s'épaissit, il va falloir éclaircir cela. Je vais me permettre, avec mon collègue le bourgmestre de Dalhem, de vous écrire. Une réunion à votre cabinet s'impose pour éclaircir ce point.

Ce n'est pas un projet financé par la Région wallonne au niveau des pistes de promenade qui sont aménagées, mais les deux communes, en l'occurrence Dalhem et Blegny, font des efforts sur leur budget propre. Je pense qu'un petit coup de main technique serait le bienvenu. Je compte sur vous pour que l'on puisse avoir une réunion à votre cabinet avec le bourgmestre de Dalhem. On va vous écrire dans ce sens là.

QUESTION ORALE DE M. BINON À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉTAT ET L'ENTRETIEN DES PISTES CYCLABLES EN WALLONIE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Binon à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'état et l'entretien des pistes cyclables en Wallonie ».

La parole est à M. Binon pour poser sa question.

M. Binon (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, il y a quelques temps, un tracteur a mortellement fauché un cycliste circulant sur le bord de la Nationale 978 à Walcourt. Visiblement, c'est l'état déplorable de la piste cyclable qui avait poussé le cycliste à circuler sur la chaussée.

Il semble, dans le cas de Walcourt, comme pour d'autres communes, que le manque d'entretien des pistes cyclables soit flagrant ou que celles-ci soient fortement dégradées au point d'en devenir inutilisables.

En outre, il semble qu'une convention avait été passée entre le SPW et la commune en rapport avec les pistes cyclables.

Mes questions sont les suivantes. Y a-t-il une convention entre le SPW et la Commune de Walcourt ? Si oui, quelle en est la nature ? Quels sont les droits et obligations d'une commune qui a une telle convention avec le SPW ? Combien de communes ont des conventions de cette nature avec le SPW ? Quand il y a une convention, qui est responsable en cas d'accident ?

Il semble que, dans le cas de Walcourt, en plus du manque d'entretien, les panneaux de signalisation annonçant la piste cyclable aient été enlevés. Qui doit assurer la signalisation ? Quelles sont les possibilités pour le SPW de faire respecter les termes de la convention ? Que fait le SPW si ce n'est pas respecté ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Madame la Présidente, Monsieur Binon, en ce qui concerne la piste cyclable de Walcourt, il a effectivement été constaté, au cours d'une réunion organisée le 22 novembre 2010 par la Commune de Walcourt, que les pistes cyclables ne sont plus signalées en tant que telles.

À cette réunion, pour remédier à cet état de fait, le Service public de Wallonie a proposé de réaliser deux marchés, l'un pour le marquage et les panneaux, et l'autre pour le marquage sonore, qui à lui seul représentait un montant de 54 000 €.

Depuis, le cahier spécial des charges a été adjugé et est actuellement en attente de notification. Une partie non négligeable de cette section est en attente d'une réhabilitation durable. Un dossier a d'ailleurs été adjugé à ce propos le 23 août dernier pour un montant de 2 536 713 €, mais il doit encore être approuvé.

Concernant l'accident de Chastres, dans le cas de l'accident mentionné, il est survenu le 9 décembre dernier à 14 heures 20 entre un cycliste et une voiture, et non pas un tracteur. Il s'agit d'un accident de roulage classique, l'automobiliste, ébloui par le soleil, a malheureusement fauché le cycliste.

En ce qui concerne l'entretien, lorsque l'administration constate un manquement de la part d'une commune sur un itinéraire ayant fait l'objet d'une convention d'entretien, elle adresse systématiquement un rappel à la commune concernée. Celle-ci est tenue d'agir conformément aux termes de la convention établie.

Je n'ai pas la réponse à votre question sur le nombre de communes et de conventions, mais je vous propose de vous préciser cela ultérieurement. Je n'ai pas les chiffres.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – Monsieur le Ministre, je pense qu'il est important de suivre le problème des entretiens des pistes cyclables parce qu'il est clair que bien des personnes demandent des pistes

cyclables, mais si elles ne sont pas entretenues ou qu'elles sont dans un état déplorable, elles sont alors parfois plus dangereuses que s'il n'y en avait pas du tout. Je connais votre sensibilité pour cette matière et je suis satisfait de votre réponse.

QUESTION ORALE DE M. SAINT-AMAND À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS POUR LE RAVEL »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Saint-Amand à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la planification des investissements pour le RAVeL ».

La parole est à M. Saint-Amand pour poser sa question.

M. Saint-Amand (Ecolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, nous restons dans les questions cyclables, mais cette fois-ci avec le RAVeL.

Il y a quelques années, la Direction des routes de Mons envoyait un courrier aux communes pour les inviter à s'inscrire dans un partenariat permettant de développer le programme du RAVeL. Globalement, les termes du partenariat prévoyaient que les travaux d'aménagements étaient pris en charge par le SPW, alors que l'entretien ultérieur des infrastructures serait assuré par les communes. Chaque commune était invitée à s'engager dans ce programme et à définir les tronçons à réaliser de manière prioritaire.

Depuis lors, les communes, dans leur grande majorité, n'ont plus été sollicitées et n'ont gènéralement plus entendu parler de ce partenariat.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous indiquer si cette démarche était propre à la Direction des routes de Mons ou si elle a été généralisée à l'ensemble du Hainaut, voire même de toutes les directions wallonnes ? Cette perspective de partenariat a-t-elle été partiellement ou totalement abandonnée ? Le cas échéant, pourquoi l'aurait-elle été ?

Si, par contre, ce projet subsiste, où en est-on dans sa mise en œuvre ? Existe-t-il une planification des investissements à réaliser à l'échelle de chaque direction territoriale, voire de l'ensemble de celles-ci ? Les communes qui avaient marqué leur accord pour ces partenariats ont-elles été ou seront-elles informées de cette planification ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Effectivement, la Direction des routes de Mons a fait signer la convention d'entretien à toutes les communes de son territoire de gestion traversées par un itinéraire RAVeL potentiel.

Cette procédure a pour but de motiver les communes à préparer le terrain en réalisant éventuellement des premiers aménagements légers permettant d'ouvrir la voie - ce que l'on appelle des pré-RAVeL -, mais également à s'assurer que les communes ne s'opposeraient pas à la signature de la convention d'entretien une fois le RAVeL réalisé.

Dans certains cas, la non-adhésion rapide de certaines communes à cette convention d'entretien a ainsi retardé l'aménagement du RAVeL sur leur territoire. En fait, il semble que, lors des premières expériences du genre RAVeL, une fois le RAVeL réalisé, les communes disaient ne plus vouloir signer la convention, ne pas vouloir s'en occuper et c'est la raison pour laquelle la Direction des routes de Mons a pris cette initiative.

Certains itinéraires n'ont pas encore été aménagés. Néanmoins, ils sont toujours considérés comme pouvant l'être en fonction des disponibilités budgétaires.

Les autres directions territoriales n'ont pas entrepris la même démarche, ce qui a parfois entraîné quelques soucis pour obtenir la signature de la convention d'entretien, comme je viens de l'évoquer.

Actuellement, il est prévu que tout aménagement futur du RAVeL soit précédé par la ratification de la convention d'entretien par les communes. Nous voulons généraliser cela pour l'ensemble du territoire wallon.

En ce qui concerne la planification des investissements, je vous annonce qu'un programme à cinq ans est en cours d'élaboration. Les priorités sont définies en tenant compte des tronçons manquants sur des itinéraires RAVeL existants, des tronçons à fort potentiel de développement du vélo-tourisme et de desserte de noyaux de population identifiés dans le Schéma directeur cyclable pour la Wallonie, ainsi qu'en tenant compte du projet récent des communs pilotes Wallonie cyclable.

Nous aurons donc assez rapidement un programme à cinq ans.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Saint-Amand.

M. Saint-Amand (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre. Nous nous habituons à vos réponses courtes mais complètes, ce qui nous fait évidemment très plaisir. C'est un mode de fonctionnement efficace et pertinent. Les éléments de réponse que vous avez donnés correspondent effectivement aux questions posées.

Un seul élément de réflexion peut être. La Direction territoriale de Mons a entamé cette démarche qui l'honore, puisqu'elle lui était propre et qu'elle permettait d'anticiper des problèmes ultérieurs. Elle a cependant créé une attente auprès des communes sollicitées. Il ne serait sans doute pas inutile de pouvoir revenir vers les communes avec des éléments d'information concernant justement la planification dont vous parlez et plus particulièrement celle qui concerne la région ici concernée.

Si nous étendons cette réflexion aux autres directions territoriales, n'y aurait-il pas lieu de s'inspirer de cette démarche montoise et de la généraliser ?

QUESTION ORALE DE MME PARY-MILLE À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA CRÉATION DU ROND-POINT DIT DU « FLAMENT » À HENNUYÈRES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pary-Mille à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la création du rond-point dit du « Flament » à Hennuyères ».

La parole est à Mme Pary-Mille pour poser sa question.

Mme Pary-Mille (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, permettez-moi de revenir avec un dossier que votre prédécesseur connaissait bien, celui du rond-point dit du « Flament » à Hennuyères, sur la Nationale 6 entre Braine-le-Comte et Tubize. Je crois que vous avez déjà pris connaissance du dossier puisque, depuis le dépôt de ma question, les choses ont bougé. À votre initiative, une réunion avec le cabinet du Ministre Henry et le vôtre est programmée. Je ne peux que m'en réjouir et vous remercier.

Lorsque j'avais interpellé le Ministre Lutgen, le 4 avril de l'année dernière, il m'avait signalé que les travaux d'aménagement du rond-point en question - qui, alors qu'il n'existe pas, est pourtant présent sur certains gps ! - étaient classés à la 467e position sur 575 chantiers programmés par la SOFICO. Cependant, suite à toute une série de facteurs, les priorités avaient été revues.

Le deuxième élément freinant le dossier était le permis d'urbanisme. Le Ministre Henry considère que les aménagements nécessaires pour sécuriser davantage le rond-point projeté, et notamment maintenir les cyclistes en site propre, nécessitent de revoir fortement, si pas complètement, la configuration du rond-point et de ses abords.

Le Ministre Lutgen pensait cependant que le dossier était en attente d'un déblocage du côté de l'urbanisme.

Vous devez savoir, Monsieur le Ministre, que de nombreux citoyens ont pétitionné pour améliorer la sécurité de ce carrefour dangereux et que la RTBF en a même fait un reportage. Cela fait une dizaine d'années que les habitants de la région attendent une issue favorable à ce dossier.

Vous avez pris les choses en main puisque, le 31 janvier, une réunion est programmée avec les autorités communales. Je suppose que vous avez peut-être des éléments d'information à me fournir. Si ce n'est le cas, je reviendrai vers vous. Je suppose que si la réunion est programmée, c'est que vous avez déjà des bonnes nouvelles à annoncer, sans déflorer l'issue des négociations qui auront lieu ce jour-là.

Je vous remercie d'avoir ce dossier pris à bras-le-corps.

Mme la Présidente. – La parole est à Monsieur le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Madame la Présidente, Madame la Députée, effectivement, j'ai pu prendre connaissance d'un rapport sur ce dossier du rond-point du « Flament » à Hennuyères. La situation de ce giratoire est complexe : emprises, aménagements cyclistes, sécurité des piétons, mobilité des usagers. Néanmoins, malgré ces difficultés, ce dossier doit trouver une issue favorable.

Comme vous l'avez dit, sur ma proposition, une rencontre rassemblant notamment les cabinets du Ministre Henry et le mien avec les autorités communales de Braine-le-Comte, se tiendra le 31 janvier à 14 heures dans la salle du collège communal de cette ville.

L'objectif de cette réunion rassemblant tous les autres acteurs concernés : police, secours, groupements vélos ou TEC, est de trouver une

solution efficace, acceptable par tous, et qui donne la meilleure réponse aux contraintes du site.

Pourquoi avoir pris cette initiative ?

Vous avez évoqué le passé de ce dossier, mais nous n'aurions pas pu aller plus vite puisqu'une demande de permis a été introduite, celui-ci a été refusé. La DGO1 a introduit un recours et, depuis, le projet reste bloqué. J'essaie de prendre les choses dans l'autre sens, en me concertant avec mon collègue M. Henry dès le départ, plutôt que d'avoir à faire à un refus de permis six mois ou un an plus tard, raison pour laquelle, de manière générale, nous allons travailler comme cela avec le cabinet du Ministre Henry : préparer préalablement ces dossiers, avoir ce type de réunion sur le terrain de manière à ce que lorsque l'on dépose le permis, on n'aie plus de mauvaises surprises.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pary-Mille.

Mme Pary-Mille (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour la manière dont vous gérez le dossier. Je crois qu'effectivement, c'est une bonne approche que celle que vous évoquez. Maintenant, on attendra le 31 janvier avec impatience.

QUESTION ORALE DE M. DUPRIEZ À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES RELATIVES AU MASTER PLAN DE LA SOFICO VISANT À RÉHABILITER LE RÉSEAU ROUTIER STRUCTURANT WALLON »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Durpiez à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les estimations budgétaires relatives au *master plan* de la SOFICO visant à réhabiliter le réseau routier structurant wallon ».

La parole est à M. Dupriez pour poser sa question.

M. Dupriez (Ecolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je ne vais pas m'occuper du rond-point. C'est vrai qu'ici, c'est une vision beaucoup plus macro de la problématique du réseau routier, de la mise en oeuvre de ce fameux *master plan* et, surtout, de notre capacité budgétaire à le mettre en oeuvre. On a déjà eu l'occasion d'avoir des échanges à quelques reprises à ce sujet dans cette commission. Vous savez que j'ai déjà exprimé quelques préoccupations par rapport à l'ampleur des budgets nécessaires pour remettre en état notre réseau routier wallon, avant d'envisager de poursuivre son extension. Mais là, c'est une question plus politique.

En fait, ce qui m'amène à revenir là-dessus, c'est que, lors de notre commission il y a 15 jours, vous avez répondu à notre collègue Willy Borsus en fournissant quelques informations, entre autres par rapport aux chiffres qui ont circulé à propos du projet de mise à trois bandes d'un tronçon de la E42.

J'ai été frappé, surpris et très intéressé par certaines informations que vous avez livrées à ce moment-là, d'abord en évoquant une estimation budgétaire datant de 2009, selon vos propos, dans le *master plan*, estimations budgétaires pour le chantier de mise à trois voies de la E42 entre Andenne et Sambreville. Vous parliez de 49,7 millions €.

La deuxième information que j'ai retenue - je vais y revenir tout de suite -, vous nous disiez que les montants inscrits dans les tableaux remis aux parlementaires en 2010 étaient exprimés TVA comprise et non HTVA comme certains l'ont cru. Certains, c'était sans doute moi. Vous évoquiez avec beaucoup de diplomatie le fait que certains s'étaient perdus dans les chiffres. C'est possible et j'y reviendrai. C'est encore possible aujourd'hui mais je trouve que c'était pour moi tout à fait intéressant de vous entendre à ce sujet, parce que cela me permettait de ré-analyser un certain nombre de chiffres que j'avais pris en considération jusqu'ici dans mon analyse de cet important dossier.

Première chose, c'est que je suis retourné dans les documents dont je disposais à propos du *master plan* d'origine, celui de 2009. Dans ma question écrite, je fais un peu un raccourci, peut-être l'aurez-vous remarqué. Je parle des documents transmis à la Banque européenne. Je ne sais pas ce qui a été transmis à la Banque européenne, je n'y suis pas, mais les documents qui ont été discutés et validés par le gouvernement en 2009 pour être transmis à la BEI. Je ne sais pas s'il y a eu des modifications entre ces deux étapes mais toujours est-il que, dans ces documents de 2009, il n'y a pas - en tout cas, je n'ai pas trouvé - le chiffre de 49,7 millions € pour la E42. Ce qui fait que la comparaison entre l'évaluation de l'époque et l'évaluation aujourd'hui est difficile. En tout cas, en 2009, il y avait uniquement un montant de 24 500 000 € identifié, cité dans le document pour ce chantier.

Mais surtout, et c'était le plus intéressant, c'est que dans les documents remis aux parlementaires en 2010 et que vous évoquiez dans votre réponse - je les ai retrouvés et repris, je peux les montrer à qui est intéressé -, il est explicitement indiqué que les chiffres donnés sont HTVA et non TVAC, comme vous nous le disiez il y a 15 jours.

Cela change évidemment beaucoup de choses par rapport à la comparaison des différents prix.

En outre, je note que si on compare ces différents tableaux- et pour revenir encore un instant, mais comme parenthèse, sur ce fameux chantier de la E42 qui était l'objet de la question de M. Borsus -, il y a eu plusieurs dénominations des mêmes chantiers puisque, sous le même numéro d'ordre, on avait mentionné au départ « sécurisation : mise à trois voies » en 2009, puis « sécurisation : rénovation profonde » en 2010 dans les documents que nous avions reçus.

Enfin, ce qui est intéressant, c'est qu'avec les éléments ci-dessus, en les prenant en compte, on peut peut-être dire que comme vous nous le disiez, que l'évaluation pour la E42 et la mise à trois voies est relativement stable entre 2009 et 2011, pour peu que l'on prenne en compte ce chiffre de 49 700 000 € mais que l'on ne sait pas exactement de quand cela date. Surtout, je peux recalculer, refaire les comparaisons de chiffres en tenant compte de la TVA de façon apparemment plus réaliste.

Alors, j'observe, dans les données dont je dispose, les éléments suivants. Si je regarde les 28 chantiers terminés en avril 2011 qui sont les derniers documents disponibles - et dont l'un n'était pas dans le *master plan* initial -, selon les chiffres que j'ai pu analyser, je relève une dépense finale 2,5 fois plus importante que l'estimation initiale. On passe d'à peu près 1 466 000 € en 2009 à grosso modo 28 700 000 € en 2011. Si maintenant, je regarde la liste des 84 chantiers dont la réalisation semble prévue entre 2010 et 2011, dont une série - j'en ai identifié une quinzaine - semble ne pas avoir été prévue au *master plan*, j'observe une augmentation de 40 % entre l'estimation initiale de 2009 et l'actualisée de 2011. On passe ainsi de 65 444 000 € à approximativement 91 155 000 €. Ce sont des différences extrêmement importantes qui portent au total sur des dizaines de millions et qu'il faut intégrer dans la durée pour l'ensemble du *master plan*.

Qu'en est-il réellement ? J'imagine bien que vous pourrez me dire que mes chiffres ne sont pas corrects. C'est fort probable, je suis prêt à l'entendre parce que l'analyse des chiffres dont nous disposons est très difficile. Alors, il y a peut-être des choses qui ne sont pas prises en compte dans mes calculs, des informations dont je ne dispose pas mais, quand je regarde les différents documents disponibles, je constate qu'il y a énormément d'incertitudes, que des numéros de chantiers changent. Des numéros ont explicitement changé mais, dans certains documents, on renvoie à l'ancien numéro d'ordre et on a encore des chantiers qui ne correspondent pas.

On a des dénominations qui changent, on a un grand nombre de chantiers dont l'estimation budgétaire augmente plus ou moins fortement entre 2009 et 2011, mais parfois, on en a qui diminuent et de façon difficilement compréhensible. Quand on a un chantier estimé à 3 millions € en 2009 et puisqu'on retrouve 600 000 € en 2011, on se dit qu'une estimation budgétaire n'était pas assez précise. Ce n'est pas le même chantier, d'une façon ou d'une autre.

Tout cela rend les comparaisons vraiment difficiles. Au-delà du fait que peut-être vous aurez des raisons de considérer que mes chiffres ne sont pas corrects, je relève en tout cas que, dans les documents dont nous disposons, il y a des motifs d'inquiétude persistants par rapport à notre capacité à réaliser ce *master plan* essentiel pour le réseau routier wallon, dans le cadre des budgets disponibles.

Or, c'est bien de cela dont il s'agit dans le contexte budgétaire actuel. Sommes-nous en capacité, avec les 500 millions € disponibles, de réaliser ce qui a été identifié comme priorité, plus ce qui est venu s'ajouter au cours des mois et des années comme nouvelles priorités - parce qu'hiver rigoureux, parce qu'une série de raisons ? Sachant que ce *master plan* initial était, de l'avis général - de votre prédécesseur, de la SOFICO -, encore insuffisant par rapport à l'ampleur du défi que nous avons pour remettre à niveau notre réseau routier, je voudrais vraiment vous redemander ce que, selon vous, aujourd'hui, de façon à ce que nous puissions voir clair - nous sommes vraiment dans les clous, comme vous nous le disiez -, nous sommes vraiment en capacité de réaliser dans ce *master plan*, avec les moyens budgétaires existants. Quoi qu'il en soit de votre réponse précise là-dessus, comment permettre aux parlementaires que nous sommes de pouvoir assurer un suivi de façon précise, rigoureuse afin de ne plus se perdre devant les chiffres, de pouvoir avoir des chiffres exacts, au vu de ce qui m'apparaît comme un flou pas très artistique entre les différents documents disponibles ou pas qui émanent de la SOFICO ?

Je pense que lorsqu'on poursuit un chantier aussi important que l'entretien, la rénovation et la réhabilitation, voire le développement du réseau structurant wallon, il faut que les parlementaires puissent assurer un suivi. Je trouve qu'en l'état, c'est vraiment difficile. J'aimerais aussi vous entendre par rapport à ce qui pourrait être fait pour que nous puissions mieux assurer ce suivi et éventuellement être rassurés ou, le cas échéant, pouvoir poser des questions plus précises.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Monsieur Dupriez, mes chiffres

ne sont pas les vôtres. Cela ne va pas, parce qu'il faut trouver une solution. J'ai vu l'année dernière, tout début février, que vous aviez reçu le rapport 2010 de la SOFICO. Je suppose que l'on va recevoir le rapport 2011 avec plus ou moins le même calendrier. Qu'on les reçoivent et qu'on les voient à ce moment-là ensemble. On ne peut pas rester éternellement sur ce débat de chiffres, je vais vous donner les miens - ce n'est quand même pas normal de devoir fonctionner ainsi avec des chiffres qui ne sont pas les mêmes. À mon avis, un des éléments est que toute une série de chantiers ont été identifiés et, à la demande de la BEI, ils ont dû être regroupés au sein de projets. Les projets étant les sommes de un, deux, trois, quatre, cinq chantiers, ce n'est pas facile non plus de s'y retrouver pour cette raison-là.

En ce qui concerne la E42, je pense que l'on arrive maintenant plus ou moins aux mêmes chiffres, en sachant bien qu'il y avait deux aspects : la réhabilitation pour à peu près 40 % du montant et le passage à trois voies pour environ 60 % du montant. Là aussi, il s'agit de l'ajout d'un certain nombre de chantiers au départ plus restreints que l'on a regroupés dans un projet global, à savoir le tronçon Andenne-Sambreville. Cela ajoute sans doute un peu à la confusion, si on y ajoute la TVA, les HTVA.

En ce qui concerne le *master plan*, aujourd'hui appelé plan Routes, l'analyse globale effectuée par les services de la SOFICO est la suivante : à ce jour, les calculs effectués sur les 28 dossiers terminés représentent 28 787 488 € HTVA. Le coût global actualisé est de 6,37 % supérieur à celui estimé en 2010. Pour ces mêmes dossiers, je n'arrive qu'à une différence de 6,37.

Pour l'ensemble des chantiers 2011, les travaux et/ou décomptes n'étant pas terminés, il n'est pas possible de vous donner les chiffres précis. Je peux juste vous dire qu'au 31 décembre 2011, 69 marchés initialement estimés à 100 533 719 € HTVA étaient attribués. Le coût actualisé à ce jour pour ces chantiers s'élève à 109 692 913 € HTVA, ce qui représente 9,11 % d'écart.

Cela reste en tout cas inférieur aux 10 % de réserve adoptés par la SOFICO dans son plan Routes. Dès le départ, il y a une majoration de 10 %. Pour le moment, nous sommes tout à fait dans les bons chiffres.

Monsieur Dupriez, toute bonne gestion nécessite que les estimations soient contrôlées et ajustées au cours du temps afin de rester au plus près des budgets réels nécessaires. Ceci démontre à suffisance la nécessité de mettre régulièrement le plan Routes à jour et c'est ce qui est fait par la SOFICO.

Concernant l'enveloppe globale de 500 millions d'euros, rappelons qu'il est important de se souvenir qu'il s'agit d'une enveloppe fermée arrêtée par le Gouvernement wallon en fonction des capacités budgétaires, tant de la région que de la SOFICO.

En aucun cas, l'enveloppe budgétaire fixée par le gouvernement ne correspond au montant nécessaire à la réhabilitation de l'ensemble des voiries et ouvrages d'art du réseau structurant.

La hiérarchisation a permis de classer les chantiers et les projets. Nous allons aller le plus possible avec les 500 millions à notre disposition. Il y a un objectif d'atteindre un certain niveau, mais ce sera de toute manière insuffisant pour l'ensemble du réseau. Je pense que c'était clair depuis le départ.

Enfin, pour revenir sur le contrôle parlementaire du travail réalisé par la SOFICO, cette dernière établit un rapport annuel de ses activités. Je vous propose, Madame la Présidente, de saisir cette occasion pour avoir une analyse détaillée de ce qui aura été réalisé en 2011 et de pouvoir confirmer, je l'espère, mes chiffres plutôt que les vôtres.

Je pense que nous sommes au moins d'accord là-dessus.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez avant de proposer un travail avec éventuellement une date.

M. Dupriez (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre. En effet, je pense que nous serons d'accord pour dire que la meilleure chose qui puisse arriver pour la SOFICO, la Wallonie et notre réseau routier, c'est que la réalité soit plus proche de vos chiffres que des miens, que ceux dont je dispose, que je peux analyser.

Concernant les 28 chantiers que vous avez évoqués et pour lesquels on en vient à une augmentation au final de 6,37 %, ce qui est frappant est que l'on ne retrouve pas toujours, dans les 28 chantiers réalisés, la référence 2009. Parfois, en 2009, pour un chantier, on ne voit rien dans les documents. Forcément, c'est une augmentation qui est infinie en mathématique puisqu'on ne trouve rien et cela rend les choses très difficiles.

Un élément n'a pas été pris en compte dans les chiffres que vous évoquez, l'ajout de chantiers qui, de facto, nous amène au-delà des 10 % dont vous parlez. Ce n'est pas une critique sur le fait qu'on les ajoute, mais il faut pouvoir les prendre compte aussi pour analyser l'ensemble.

Pour le reste, on a cette différence dans l'analyse. Je ne peux évidemment que croire que vos chiffres sont plus fidèles à la réalité que ceux dont dispose l'administration et la SOFICO, mais je pense que cela doit vraiment être validé par les documents dont nous disposons. Je serais donc vraiment

intéressé à ce que l'on puisse avoir un débat approfondi là-dessus, une fois que le rapport 2011 sera disponible et le plus rapidement possible.

Mme la Présidente. – Pour l'information de tous les parlementaires, nous n'avions pas encore eu un débat sur le contrat de gestion 2010 de la SOFICO. Celui-ci avait été déposé sur notre table le 2 février 2011. Conclusion logique, on devrait avoir, début février, celui de 2011. La proposition de M. le Ministre va dans ce sens, tout en ajoutant que votre prédécesseur avait bien promis de nous soumettre aussi le fameux *master plan* et le monitorage à disposition. C'est le moment de joindre ces documents pour faire une analyse approfondie et de prendre une demi-journée pour ce débat et l'éclairage y nécessaire.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT QU'UNE ENTREPRISE PRIVÉE POURRAIT RÉALISER SUR LE DOMAINE RÉGIONAL »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les travaux d'aménagement qu'une entreprise privée pourrait réaliser sur le domaine régional ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je vais m'écarter un peu du texte que je vous ai transmis pour donner, peut-être plus concrètement encore, les précisions utiles pour bien comprendre ma question.

C'est un problème que je suis d'assez près puisqu'il concerne un projet sur ma commune. Un vaste terrain en bordure de voiries régionales pourrait faire l'objet d'un vaste projet immobilier. Les autorités, qui seront amenées à prendre décision, ont vu les différentes considérations à étudier pour que ce projet puisse être viable et, notamment, les services du Ministère wallon de l'équipement et des transports - ou Service public de Wallonie - qui ont défini qu'à l'endroit, il faudrait réaliser un rond-point pour que la route régionale puisse continuer à assurer son fonctionnement en toute sécurité et sans problème pour les autres usagers, pour que l'on puisse aussi pénétrer dans le terrain qui sera aménagé via la promotion immobilière que j'évoquais.

Pour en discuter avec le responsable du Service public de Wallonie, on se demandait comment on pouvait concrètement imposer les travaux à réaliser, ce sur quoi d'ailleurs le promoteur est tout à fait d'accord. Il se rend compte que c'est un plus pour son projet et qu'il va bien pouvoir l'intégrer dans ce qui existe. Il appert que le promoteur en question est lui-même titulaire d'une entreprise de travaux publics. Donc, il pourrait faire les travaux lui-même s'il y était autorisé, via un cahier des charges, mais on s'interroge sur la légalité des actes à poser en pareil cas. Il est clair que le permis d'urbanisme ou le permis de lotir - on ne sait pas encore exactement ce qui sera demandé - imposera des charges d'urbanisme qui vont comprendre ces travaux sur la voirie régionale. Qui peut les faire et comment ? C'est un peu l'objet de ma question.

Voilà ce qui pourrait nous amener à avancer dans un dossier qui est d'ailleurs, sur le plan économique, assez intéressant pour ma commune et même pour la région.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – C'est une question fort intéressante puisque l'on est souvent soumis à ce genre de cas dans nos communes.

Tout d'abord, je vous confirme que des travaux peuvent être imposés, en charge d'urbanisme, au demandeur d'un permis, en ce compris des travaux sur voirie régionale. Cela s'est déjà produit.

Pour répondre à votre interrogation sur le mode de financement de ce genre d'interventions, le plus simple est que le promoteur finance les travaux lui-même, en direct.

Quand je dis « en direct », je parle bien entendu du financement. Il y a toute une série d'autres éléments à respecter. Les aménagements doivent agréer, pour le moins, le gestionnaire de la voirie ainsi que l'autorité qui délivre le permis. Ensuite, le demandeur doit obtenir, avant la réalisation des travaux, l'autorisation du gestionnaire. Cette autorisation est soumise à diverses contraintes techniques, tel le respect du cahier des charges, l'application du délai de garantie ou la surveillance du chantier par le personnel de l'administration. Cela représente évidemment la garantie que le travail soit exécuté aussi correctement que s'il s'était agi d'un chantier purement public.

Au niveau de la prise en charge des travaux, l'analyse doit se faire au cas par cas. Il n'y a pas lieu d'imposer comme charge d'urbanisme des travaux routiers sans commune mesure avec l'investissement de départ du promoteur, mais c'est du ressort de

l'autorité qui délivre le permis d'urbanisme ou le permis unique.

Enfin, on peut envisager, selon les cas, d'avoir une prise en charge partielle du promoteur, notamment en lien avec des travaux prévus par l'administration régionale, communale, ou un autre intervenant comme une intercommunale. Là souvent, se pose un problème de calendrier. Ainsi, quand un projet n'est pas prévu par une région, par une commune, et qu'un investisseur, lui, en a besoin et qu'il s'avère qu'il faut partager les frais, cela peut poser effectivement problème très pratiquement de mettre à l'agenda au budget communal ou au budget régional des travaux qui étaient prévus quelques années plus tard, mais dont l'investisseur local, lui, a besoin.

C'est vraiment traité au cas par cas, mais les principes qui doivent nous guider, comprennent effectivement celui d'un juste prix pour une relation entre ce qui est demandé par l'entrepreneur et les autres intervenants. Cela n'a pas de sens qu'il paie un rond-point à l'entrée d'un zoning s'il est l'un des seuls occupants du zoning et que derrière, il va y avoir 10, 15, 20 entreprises. Il faut trouver un équilibre à ce niveau-là.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Je remercie M. le Ministre. Si je peux me permettre, sur les règles d'attribution des marchés, en tout cas sur la possibilité que les administrations - que ce soit la commune si elle délivre le permis, que ce soit le Service public de Wallonie - demandent au promoteur de réaliser les travaux lui-même, sans qu'il y ait une procédure de marchés publics, cela vous semble-t-il pouvoir tenir la route, si c'est fait dans les règles de l'art et si on respecte le cahier des charges qui a été établi ? C'est plutôt là que les questions se posent, c'est de savoir si on peut imposer ou si on peut faire réaliser ces travaux directement par l'entreprise sans passer par une procédure de marchés publics. On est un peu dans le doute.

On m'a cité des cas comme celui d'Ikea, par exemple, qui a dû faire l'objet de pas mal d'aménagements sur le sud-Rocourt. Les aménagements qui ont été réalisés ont été directement fait par Ikea, via son entreprise. Cela n'a pas posé de problème, mais je dois dire que vos agents ont été en recherche d'une légitimité pour pouvoir procéder de la sorte.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Ceci n'engage que moi, mais je pense que quand un travail est complètement à charge d'une entreprise privée, que le cahier des charges a été défini et que le permis a été octroyé, l'entreprise peut réaliser ce travail puisqu'il n'y a pas de paiement par la région ou par la commune. On n'est pas vraiment dans des marchés publics, mais c'est effectivement à valider. Par contre, dès qu'il y a partage des frais - travail en commun et participation de la commune ou de la région, de l'intercommunale -, on est dans un autre cas de figure.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Je remercie infiniment M. le Ministre pour sa réponse.

QUESTION ORALE DE M. DUPRIEZ À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'IMPLANTATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION LE LONG DE LA DESCENTE DE LA LESSE EN KAYAKS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupriez à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'implantation de panneaux de signalisation le long de la descente de la Lesse en kayaks ».

La parole est à M. Dupriez pour poser sa question.

M. Dupriez (Ecolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je souris parce que c'est un peu dommage qu'une question comme celle-là vienne au parlement. On va dire que c'est anecdotique, mais la question traduit quand même un problème qui mérite d'être regardé, en espérant qu'il ne se reproduise pas ou qu'il ne se soit pas reproduit dans d'autres endroits qu'ici.

Il s'agit d'un projet de signalisation touristique, le long des 21 km de descente de la Lesse, entre Houyet et Anseremme, projet d'installation de neuf panneaux à destination des promeneurs et éventuellement des kayakistes qui a été imaginé, pour lequel le Bureau économique provincial a rentré un double dossier : un dossier auprès du Commissariat général au tourisme et du Ministre Furlan pour obtenir un subside pour l'équipement touristique ; puis, en parallèle, une demande d'autorisation de placement auprès de la Direction opérationnelle de la mobilité et des voies hydrauliques qui est donc sous votre responsabilité, Monsieur le Ministre.

Alors, d'un côté, on a le Ministre Furlan qui, lui, non seulement marque son accord, mais octroie un subside. Cela date de novembre 2009. D'un autre coté, on a l'administration des voies navigables, section Basse-Lesse, qui marque son accord pour le placement des panneaux et, pour la partie Haute-Lesse, qui marque son désaccord en prétextant - et c'est une raison qui peut paraître raisonnablement valable - le fait que le Ministre Lutgen, en charge de la gestion des cours d'eau à l'époque, souhaitait déterminer la nomenclature d'une signalétique commune installée le long des cours d'eau sur l'ensemble de la Wallonie. C'est évidemment une bonne idée de rechercher la cohérence et de peut-être sortir d'une logique de communication, de signalisation, au coup par coup, mais il se fait que le projet date d'il y a deux ans, que les panneaux sont prêts à être installés et qu'à ce jour, il n'y a pas de décision. Il y a donc un double problème : il y a un problème de cohérence entre Haute-Lesse et Basse-Lesse, enfin au sein de l'administration, ceux qui s'occupent de la Haute-Lesse et la Basse-Lesse, on peut dire que c'est déjà un peu surprenant ; puis, il y a un problème de cohérence entre le ministre du tourisme et le ministre qui s'occupe des cours d'eau.

Je pense qu'à un moment donné, il faut pouvoir faire se parler les gens pour que les projets puissent avancer - ce que je souhaite - ou faire en sorte qu'il y ait un refus par rapport à un projet - je pense que ce serait assez regrettable. Je voudrais avoir votre avis à ce sujet. Un contact avec le Ministre Furlan a-t-il été pris ? Des avancées sont-elles à noter par rapport à ce projet d'avoir une nomenclature générale sur la signalisation le long des cours d'eau ? Sinon pouvez-vous nous annoncer une bonne nouvelle par rapport à ce projet touristique du Bureau économique provincial le long de la Lesse ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Monsieur le Député, ce genre de situation est dommageable et ne devrait pas se régler ici.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 mars 2009 réglementant la circulation sur et dans les cours d'eau, je porte à votre connaissance que toute signalétique, autre que celle figurant en annexe du même arrêté, est soumise à l'autorisation préalable du ministre gestionnaire du cours d'eau.

Par ce texte, le gouvernement a la volonté d'assurer, dans l'intérêt général, le caractère unique, sobre et homogène de la signalétique le long de tous les cours d'eau du territoire régional. Vous conviendrez avec moi que l'on ne peut se permettre, pour des raisons de sécurité et de beauté des rives de nos cours d'eau, de laisser se développer l'installation de panneaux de façon anarchique.

Concernant la Lesse, cette rivière relève de deux administrations distinctes, et non d'une seule.

La partie non navigable de la Lesse ressort des compétences de la DGO3, tandis que le tronçon navigable relève des compétences de la Direction générale opérationnelle 2 : mobilité et voies hydrauliques.

La situation regrettable à laquelle vous faites référence s'explique par le fait qu'une subvention a été octroyée au BEP par le ministre du tourisme, ceci sans avoir obtenu au préalable mon autorisation quant au placement de la signalétique proposée et, surtout, malgré l'avis défavorable de la DGO3. Donc, il y avait un avis défavorable de mon administration au départ.

Sur le plan des principes, le placement des panneaux proposés par le BEP n'est pas opportun dans la mesure où les objectifs de sécurisation invoqués pour en justifier l'installation sont d'ores et déjà rencontrés par les bornes géo-référencées placées en 2011 tout au long du parcours.

Enfin, la Lesse étant un espace naturel déjà fortement soumis à la pression touristique, il convient d'appréhender avec la plus grande circonspection tout nouveau projet susceptible d'y porter atteinte.

Donc, effectivement, je pense que cela vaudrait la peine de se concerter avec le Ministre Furlan pour voir comment faire. Est-ce que ce qui a été fait en 2011 peut être jugé suffisant ? Peut-on éviter aussi de dépenser de l'argent et de doubler par autre chose ? Je pense que cela mérite une analyse que je ferai bien avec les services du Ministre Furlan.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Deux choses : une sur le fond, une sur la forme.

Sur le fond, je suis quand même surpris par une chose que vous venez de nous dire, qui est que la vocation du projet de signalisation du BEP n'est plus pertinente parce qu'il y a les bornes géo-référencées. J'avais eu l'occasion de dire à votre prédécesseur les doutes que j'avais par rapport à ce projet de bornes, d'ailleurs beaucoup plus onéreux que les panneaux dont on parle ici en bordure de Lesse.

Je ne sais pas si elles sont toutes installées aujourd'hui, mais il faudra en tout cas les entretenir d'une façon qui n'est pas encore très définie, dès lors

que ces bornes seront très vite envahies par la végétation et qu'elles sont destinées aux kayakistes. Je ne vois pas très bien comment ceux qui sont sur le sentier vont pouvoir voir la borne qui se trouve le long de la rive, éventuellement en contre-bas, à proximité de la rivière. Je trouve que le fait de dire que l'un n'est pas pertinent parce que l'autre existe ne me paraît pas convaincant.

D'autre part, vous considérez donc que le projet déposé par le BEP n'est pas pertinent. C'est une réponse qui, j'imagine, doit pouvoir être signifiée rapidement au BEP de façon claire. Cela fait deux ans que ces gens attendent, qu'il ont écrit à l'un, à l'autre, ils ne savent pas trop quoi. Autant que les choses soient dites clairement, même si, en l'occurrence, je pense qu'il est dommage qu'une signalisation de 9 panneaux sur 21 km, côté promenade pédestre, ne soit pas possible. Si ce n'est pas possible parce qu'aujourd'hui on n'a pas encore la nomenclature harmonisée à l'échelle de la Région wallonne, alors mettons rapidement ce projet-là en chantier pour que l'on n'ai plus les mêmes tergiversations dans le futur.

(M. Dodrimont, Commissaire, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. DUPRIEZ À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ACTUALITÉ DE LA POLITIQUE WALLONNE EN MATIÈRE D'OGM »

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PROBLÈME « MIEL ET OGM » »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupriez à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'actualité de la politique wallonne en matière d'OGM » et la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le problème « miel et OGM » ».

La parole est à M. Dupriez pour poser sa question.

M. Dupriez (Ecolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, il est intéressant de revenir en ce début de nouvelle session parlementaire avec notre nouveau ministre, avec cette question sur les OGM, sachant que la Région wallonne peut être considérée, comme une région à la pointe, depuis quelques années, par rapport à la réglementation concernant les OGM en agriculture.

Il y a plusieurs éléments d'actualité, à différents niveaux, concernant cette problématique des OGM qui justifie peut-être que nous nous repenchions dessus. Il faut d'abord évoquer le fait que de nouvelles études scientifiques ont été publiées, je pense en particulier à une étude chinoise, il y a quelques mois à peine, et qui pour la première fois indique de façon très claire - vous êtes agronome, scientifique, vous pouvez suivre cela dans les détails techniques - que les microARN du patrimoine génétique des plantes qui sont ingérées par des animaux peuvent se transmettre et intégrer la cellule, donc l'ADN des animaux qui ingèrent ces plantes. Cela a toujours été nié jusqu'ici. C'est donc particulièrement interpellant, voire inquiétant, par rapport à cette problématique des OGM de se dire que les modifications d'ADN que l'on peut faire sur des plantes via ces microARN peuvent, d'une certaine façon, venir s'intégrer et modifier le patrimoine génétique des animaux qui les ingèrent, en l'occurrence aussi les humains. C'est un élément d'actualité qui n'est pas inintéressant de pouvoir se saisir, en outre pour pouvoir relancer de façon volontariste les études au niveau européen sur la problématique OGM par rapport à la santé.

Par ailleurs, il y a l'arrêt de la Cour de justice européenne du 6 septembre dernier qui, concluant de la présence de pollen issu de maïs génétiquement modifié - le MON 810 de Monsanto - dans du miel, même en quantité infime, déclare que cela empêche sa commercialisation sans autorisation préalable puisqu'il contient de l'OGM. Cet arrêt pourrait aboutir à l'interdiction de commercialisation du miel produit par les apiculteurs dans les régions concernées par cette culture. Les régions concernées par cette culture, cela pourrait très vite devenir toute l'Europe puisqu'on le sait, on le constate année après année, le confinement du matériel génétiquement modifié, une fois que l'on est dans des cultures à l'air libre, est impossible et que ce matériel se disperse.

Pour remédier à ce problème, les services de la commission envisagent une solution simple, il s'agirait ni plus ni moins de modifier la législation actuelle pour préciser que le pollen est un constituant et non pas un ingrédient du miel. En conséquence, l'étiquetage du miel ne devrait pas être modifié et la législation sur les OGM - autorisation de mise sur le marché et étiquetage - ne s'appliquerait pas au pollen génétiquement modifié quand il est présent dans le miel.

Cette situation amène les apiculteurs et certaines organisations paysannes à exiger que Monsanto

assume ses responsabilités et indemnise les apiculteurs pour la totalité des préjudices subis. La coordination européenne Via Campesina demande également la suspension immédiate de l'autorisation du MON 810, dont la culture a été autorisée malgré une évaluation jugée insuffisante par beaucoup.

Monsieur le Ministre, quelle est votre position à ce sujet ? Quelles actions pouvez-vous mener au niveau européen pour éviter qu'on fasse toujours un pas en plus et quand on a des problèmes par rapport à l'application de la législation actuelle, à mes yeux beaucoup trop laxiste, on trouve des subterfuges pour que les choses se passent toujours dans l'intérêt de l'industrie qui produit ces OGM ?

Deuxième fait d'actualité : nous avons, en Belgique, le Service public fédéral Santé publique qui a lancé une enquête publique - ouverte du 22 décembre 2011 au 21 janvier 2012 -, suite à une demande d'essai en champ, visant à étudier les caractéristiques de croissance d'une variété de maïs génétiquement modifié.

L'association Nature et Progrès a remis un avis très critique dans le cadre de cette enquête publique et insiste pour que l'avis des citoyens soit réellement pris en compte dans la procédure d'autorisation des cultures OGM.

La Région wallonne a-t-elle une position à ce sujet ? Avez-vous remis un avis dans le cadre de l'enquête publique ou pouvez-vous envisager d'intervenir par d'autres biais dans le cadre de cette procédure d'autorisation de cet essai OGM ?

Je conclurai en disant que chaque action, même limitée, est importante dans ce dossier. La meilleure preuve est le troisième élément d'actualité dont M. Bayet souhaitait parler, le retrait de BASF d'Europe. Quand BASF justifie son retrait d'Europe pour ses cultures OGM, ils disent clairement : « L'ambiance, l'attitude des consommateurs et d'un certain nombre de pouvoirs publics est trop défavorable et trop frileuse par rapport à ces OGM qui pourtant, selon BASF, signifient l'avenir heureux de l'humanité ». C'est cette ambiance défavorable grandissante qui, finalement, aujourd'hui, décourage un certain nombre d'acteurs de vouloir propager ces cultures qui se font au détriment des paysans et de la souveraineté alimentaire partout dans le monde. Je pense que chaque initiative de notre part, de votre part, sera positive.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je souhaiterais partir d'un fait d'actualité français pour aborder la problématique des OGM.

Ainsi, début janvier, des apiculteurs de la Confédération paysanne se sont rendus avec des ruches sur le site de Monsanto dans le Tarn et Garonne. Ils tenaient à rappeler que tout miel contenant du pollen du maïs MON 810 est interdit à la vente.

Cet OGM est capable de résister à des insectes ravageurs comme la pyrale du maïs. Fin novembre, le Conseil d'État avait levé le moratoire interdisant la culture de cet OGM.

D'après ces apiculteurs, la coexistence miel et OGM MON 810 est impossible, se basant sur les résultats d'un essai OGM en Allemagne démontrant la pollution du miel. Ils réclament donc l'interdiction de commercialisation de la semence de ce maïs génétiquement modifié. Certains pays de l'Union européenne ont décidé d'interdire la vente de ce maïs OGM, comme l'Allemagne, l'Autriche, la Grèce ou le Luxembourg.

Quelle est la situation chez nous ? Cet OGM MON 810 est-il semé chez nous ? La toxicité de ce maïs a-t-elle pu être prouvée scientifiquement ? Il semblerait que ce maïs secrétant de l'insecticide puisse porter préjudice à l'environnement et à certaines espèces animales non nuisibles pour le plan de maïs.

Chez nous, des apiculteurs ont-ils aussi soulevé cette problématique ? Des contacts ont-ils été pris avec le secteur ? Quelle est votre position par rapport aux faits dénoncés par ces apiculteurs ? De manière plus générale, où en est le débat sur les OGM au niveau européen ?

La Région wallonne doit-elle prochainement prendre position et prendre des mesures par rapport à l'utilisation d'OGM ? Avez-vous un calendrier à respecter ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Monsieur le Président. Monsieur Dupriez, Madame Cassart-Mailleux, je voudrais tout d'abord vous dire que ma position en matière d'OGM - cela ne vous surprendra pas - ne sera pas différente de mon prédécesseur et sera surtout en phase avec la Déclaration de politique régionale. Je réinsiste sur les termes parce que je pense qu'ils prennent toute leur signification dans le débat d'aujourd'hui.

Le gouvernement défendra un moratoire sur toute nouvelle autorisation de dissémination dans l'environnement ou mise sur le marché d'OGM tant que l'absence de risques sur la santé et l'environnement et les avantages socio-économiques de ces OGM n'ont pas été démontrés. Je pense que

les incertitudes en matière de santé sont bien là, qu'aucun OGM, aujourd'hui, n'est intéressant pour notre agriculture et, quand bien même y en aurait-il un d'intéressant, cela aurait une image désastreuse sur l'ensemble de nos productions agricoles, donc un effet sur l'image que l'on peut avoir de nos produits.

En ce qui concerne le miel et pollen OGM, en remarque préliminaire, je tiens à vous rappeler que l'étiquetage en matière d'OGM et la surveillance de l'adéquation des produits aux règles de commercialisation sont des matières de compétence fédérale.

Sur l'autorisation de MON 810 : à côté de la pomme de terre Amflora destinée à l'industrie, le maïs MON 810 est la seule culture génétiquement modifiée autorisée dans l'Union européenne et destinée à l'alimentation.

L'autorisation initiale date de 1998, sous l'ancienne législation, et ne concernait en effet pas le pollen. L'autorisation est venue à expiration en 2007 et le processus de renouvellement, sous la nouvelle législation, est toujours en cours depuis cette date. On notera que la plupart des autorisations de mise en culture d'OGM sont actuellement au point mort au niveau européen. Aucune majorité en faveur ou en défaveur n'a pu être obtenue, ni en comité permanent, ni au conseil.

Pour rappel, l'OGM MON 810 n'est pas adapté à nos conditions de culture. Nous n'en trouvons donc pas chez nous.

Sur l'étiquetage du miel, la législation prescrit que, pour les constituants d'un aliment, l'étiquetage OGM n'est requis que si la teneur en constituant OGM est supérieure à 0,9 %, soit 9 g par kg, par rapport à l'aliment considéré dans sa totalité. En général, on considère que le pollen est un constituant du miel. Dans cette hypothèse admise, le miel ne devrait jamais être étiqueté OGM, la concentration en pollen total, quelle que soit son origine OGM ou non, étant toujours très largement inférieure à 0,9 % - il n'y a jamais plus de 0,1 % de pollen dans du miel.

Il n'en reste pas moins que le jugement de la Cour de justice impose actuellement de considérer le pollen comme un ingrédient et non pas comme un constituant. Dans ce cas de figure, la teneur en pollen OGM doit être mesurée par rapport au pollen total, et non pas par rapport au miel, et l'étiquetage OGM est requis si cette teneur est supérieure à 0,9 %.

Cette interprétation n'a pas de conséquence pour la production de miel en Wallonie : il n'y a pas de culture de maïs MON 810. De plus, le maïs reste peu attractif pour les abeilles et le territoire wallon est loin d'être une monoculture de maïs.

Il appartient aux États qui ont développé cette culture sur leur territoire de prendre les mesures qu'ils jugent nécessaires vis-à-vis de leur production de miel. Il ne nous appartient pas de déterminer si la société Monsanto s'est conformée au cadre législatif en vigueur pendant la période considérée, ni de discuter de sa responsabilité dans l'indemnisation de préjudices éventuellement subis. Ceci dit, je pense que ce serait tout à fait normal qu'ils payent les conséquences des préjudices qu'ils font subir aux producteurs de miel.

La Wallonie reste attentive à l'évolution du débat au niveau de l'Union européenne. Il convient aussi de noter que l'article 25 du décret du 19 juin 2008 relatif à la coexistence des cultures génétiquement modifiées avec les cultures conventionnelles et les cultures biologiques prévoit que : « Les apiculteurs peuvent aussi faire valoir un droit à une compensation de leur perte économique pour les produits qu'ils commercialisent » au cas où leur production devrait être étiquetée comme contenant un OGM. Donc, si cela devait arriver chez nous, notre décret prévoit qu'une indemnisation puisse être réclamée.

En ce qui concerne les essais maïs, la région a bien été informée de la mise en place de ces essais par le biais du Conseil de biosécurité, avant la mise en place de l'enquête publique.

Le Conseil de biosécurité doit évaluer le dossier et cette évaluation servira pour la position de la Région wallonne. On doit noter que l'essai se déroule sur le territoire flamand, que l'autorisation est accordée par les autorités fédérales et que, selon la législation en vigueur, seule l'autorité de la région dans laquelle se situe l'essai peut s'opposer à la mise en place de l'essai en motivant leur opposition.

Le dossier publié situe l'essai à quelques kilomètres à l'est de Melle, dans les environs du carrefour entre les N9, N42 et N417. Dans l'état actuel du dossier publié, cet essai ne constitue pas une menace particulière pour la Région wallonne. La suppression des fleurs mâles avant leur maturation supprime le risque de contamination. Aucune demande similaire n'a été déposée pour des essais sur le territoire wallon.

M. le Président. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Ecolo). – Très brièvement, je suis très satisfait de voir la volonté du ministre de poursuivre une politique déterminée en matière d'OGM.

Je voudrais juste attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas être trop rassuré par ces questions d'une part de territoire plus ou moins éloignée. Vous nous dites qu'il n'y a pas de maïs MON 810 en Wallonie, que les conditions climatiques n'y sont pas propices, que cela ne nous concerne donc pas

directement, ou le fait de dire que les abeilles ne vont que très peu sur le maïs. C'est vrai mais, comme je l'évoquais au début de ma question tout à l'heure, on sait bien qu'une fois que le matériel génétique est introduit dans l'environnement, il se déplace de plante en plante, de champ en champ, et on le constatera de plus en plus, comme j'évoquais cette étude chinoise, aussi dans les chaines alimentaires.

Donc, rien ne dit que même une abeille butinant une autre plante que le maïs ne pourra pas, à un moment donné, être confrontée à un pollen qui, lui-même, aura intégré les modifications de gènes qui ont été introduites pour créer le MON 810. La vigilance doit donc vraiment rester très forte, tout comme le volontarisme en matière de recherches dans ce domaine-là. Je pense que cette vigilance vaut aussi par rapport à nos voisins flamands. Bien sûr, nous n'avons pas la possibilité de nous opposer, mais on ne peut pas considérer que c'est parce que c'est à quelques dizaines de kilomètres de la frontière linguistique, que cette frontière linguistique pourrait avoir le moindre impact sur la propagation du pollen OGM.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie M. le Ministre pour le caractère tout à fait complet de sa réponse et je me réjouis qu'il puisse nous répondre de manière aussi détaillée.

Simplement, je me réjouis peut-être aussi - mais on n'a pas toujours eu la même vision - par rapport aux OGM. Ce qui m'importait beaucoup quand on a eu le débat ici, il y a quelques années, sur les OGM, c'était d'avoir la bonne information. Je n'avais pas une position fermée à tout car je me dis que si on parle d'OGM pour certains vaccins, on ne doit pas réfuter tout et dire que tout est mauvais. Il faut analyser les dossiers, voir comment on peut évoluer, voir ce qui est bon et avoir la bonne information. Ici, vous m'avez donné la bonne information, je vous en remercie.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA RÉNOVATION DU CONSERVATOIRE DE TOURNAI »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la rénovation du conservatoire de Tournai ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je dois assister à la Commission des dépenses électorales à 11 heures 45 minutes, ce qui a motivé ma demande.

Monsieur le Ministre, cela fait plusieurs années que les Tournaisiennes et les Tournaisiens attendent la rénovation du conservatoire de Tournai. S'agissant d'un bâtiment classé, les procédures prennent plus de temps afin de s'assurer que la qualité de notre patrimoine soit préservée.

Il semble cependant que l'attente arrive à son terme et que les travaux devraient être réalisés cette année.

Monsieur le Ministre, avez-vous marqué votre accord pour la réalisation de ces travaux ? Pourront-ils, selon vous, commencer dès cette année ? La Wallonie participe-t-elle au financement de cette restauration et à quel niveau ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Monsieur Senesael, la procédure de certificat de patrimoine s'est clôturée en date du 29 juillet 2011 par l'envoi du courrier invitant le fonctionnaire de la Direction extérieure du Hainaut de la Direction générale de l'Aménagement du territoire à délivrer le certificat de patrimoine.

Un avis de marché de travaux a été lancé par la Ville de Tournai le 28 septembre 2011 et l'ouverture des offres a eu lieu le 1er décembre.

À ce jour, le dossier d'adjudication n'a pas encore été transmis par la ville au Département du patrimoine. Dès réception de celui-ci, un arrêté d'octroi de subvention pourra être rédigé et soumis à l'avis de l'Inspection des Finances.

Les travaux sont estimés au montant de 1 004 300 € et la subvention de la Wallonie au montant de 709 236,66 €.

Donc, très concrètement, nous attendons le dossier d'adjudication venant de la ville et je pense qu'ensuite, cela pourrait allez relativement vite.

M. le Président. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse précise et complète.

QUESTION ORALE DE M. DUPRIEZ À M. DI ANTONIO,

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE,
SUR
« LA FINALISATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupriez à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la finalisation du Plan de développement stratégique de l'agriculture biologique ».

La parole est à M. Dupriez pour poser sa question.

M. Dupriez (Ecolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, vous avez certainement dû être saisi et vous pencher sur ce projet de développement du Plan stratégique de développement de l'agriculture biologique qui avait déjà fait l'objet de plusieurs discussions, plusieurs questions et interpellations au sein de cette commission.

Un plan qui figure très explicitement dans la DPR sous la forme de la phrase qui suit : « Pour promouvoir la production et la consommation des produits wallons issus de l'agriculture biologique, le gouvernement propose d'établir un plan stratégique de développement de l'agriculture biologique à l'horizon 2020, avec une première évaluation en 2014. Ce plan sera doté de moyens financiers adéquats et se basera sur des objectifs de progression annuelle au niveau de la production, qui seront fixés par le gouvernement en concertation avec le secteur. Le plan portera à la fois sur les filières de production/transformation/distribution, l'encadrement technique des producteurs, le développement de la recherche, le soutien aux plateformes de commercialisation, ainsi que sur des plans de développement autour de produits particuliers comme les céréales, les pommes de terre et le maraîchage de plein champ. Il permettra de structurer l'offre afin de répondre à la demande des collectivités ».

Plan ambitieux et attendu par le secteur, de nombreuses personnes et nombreux parlementaires car il y a déjà eu beaucoup d'interventions à ce sujet depuis un certain temps. On l'annonçait pour 2010, puis pour 2011. On annonce une évaluation dans la DPR en 2014. Il est vraiment temps que ce plan puisse atterrir.

À un certain moment, le Ministre Lutgen avait annoncé que ce serait fait avant la fin de l'année 2011. Cela n'a pas été le cas malheureusement.

Pour rappel, un marché public a été lancé pour préparer ce projet de plan stratégique. Il a été attribué au groupe Comase. J'avais pu à l'époque m'étonner du fait que ce groupe n'avait pas fait preuve jusqu'ici d'une connaissance particulière du secteur de l'agriculture ou du bio. Enfin, l'important était qu'il puisse travailler de façon méthodologique en étant accompagné par un comité de suivi créé pour l'occasion.

Un projet de plan avait été déposé en août auprès de votre cabinet. Fin octobre, les acteurs du secteur bio ont été invités à remettre leur avis sur ce plan et, entre autres, à proposer de hiérarchiser des priorités d'action.

On n'a pas l'occasion ici de rentrer dans le détail et de discuter de l'ensemble du plan, mais c'est vrai que certaines choses peuvent être étonnantes comme quand je lis, par exemple, que le groupe Comase évoque, parmi les actions identifiées comme prioritaires, le fait de renforcer les exportations de produits bio. Ce n'est pas seulement une anecdote et on pourrait dire qu'on oublie cela, mais cela traduit quand même quelque chose d'inquiétant par rapport à la bonne compréhension de l'enjeu. Aujourd'hui, l'enjeu ce n'est pas l'exportation des produits bio, ce qui s'applique de façon un peu standard à beaucoup de secteurs économiques : il y a un potentiel d'exportations, voyons voir si on peut s'en saisir. Aujourd'hui, notre enjeu en agriculture, de façon générale, en bio en particulier, est de créer des filières plus courtes, de rapprocher les producteurs et les consommateurs sur notre territoire, en particulier dans un contexte où, chez nous et encore plus à Bruxelles, la très grande majorité des produits bio sont importés de l'étranger.

Il faudrait donc éviter que cette étude remise par Comase ne soit un plan de mercatique parmi d'autres qui ne soit pas fondé sur la réalité, l'expérience du terrain, d'où l'importance des avis qui vous ont été transmis par toute une série d'acteurs du secteur.

Quelle est la suite ? Qu'en est-il de l'élaboration de ce plan ? Quelle méthodologie avez-vous pu mettre en place pour tenir compte, intégrer les différentes observations des acteurs de la filière pour élaborer des priorités ? On pourrait discuter de quelques-unes des ces priorités qui sont clairement identifiées par la plupart des acteurs du secteur comme devant être en haut du panier par rapport aux moyens à mettre à disposition.

Quels sont, de votre point de vue aujourd'hui, si c'est déjà clair dans votre esprit, les objectifs prioritaires et les moyens humains et financiers qui permettront de les atteindre ?

Quelle est votre échéance de publication et de mise en œuvre de ce plan si nous voulons pouvoir en faire déjà une première évaluation en 2014 ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Monsieur Dupriez, c'est un sujet qui me tient à cœur. On évoque chaque fois la nécessité de produits de qualité, de développer les circuits courts, d'être proche des consommateurs. S'il y a vraiment un domaine dans lequel on peut l'être, c'est celui des produits bio.

En ce qui concerne la désignation de la société Comase, inutile de regarder dans le rétroviseur, la firme a été choisie en respectant scrupuleusement la loi sur les marchés publics. Les critères d'attribution étaient le prix, la qualité, le planning d'exécution de la mission et la méthodologie proposée.

Une concertation relativement large et constructive a eu lieu. L'ensemble du secteur a été écouté, interrogé, consulté tous azimuts. Il a été associé au comité de suivi du projet, via la présence de Bioforum, par exemple, pour encadrer au mieux le travail.

Fin 2011, la première mouture du plan stratégique a été soumise à toutes les parties prenantes et adaptée en fonction des remarques reçues. Nous ont fait part de leur sentiment : le groupement Bioforum et le Centre pilote Bio, le CRABE, la Fédération wallonne de l'agriculture, Nature et Progrès, l'Union nationale des agrobiologistes Belges - UNAB - et le Centre d'études techniques agricoles bio de Hesbaye. Voilà l'ensemble des contributions qui ont été apportées.

La version définitive du plan sera finalisée dans les prochaines semaines.

Je voudrais aussi établir une concertation avec mon collègue le Ministre Nollet puisque, dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, il y a une action qui est identifiée qui a pour but de favoriser les circuits courts et les entreprises locales et régionales pour développer une économie endogène. Le Ministre Nollet a été chargé de la mise en œuvre de cette action en concertation avec mon cabinet. Je pense que cela va vraiment de pair avec la finalisation de ce plan.

L'ensemble des aspects que vous abordez ont été traités dans l'analyse et les propositions faites par le bureau de consultance. Les objectifs stratégiques ont ainsi été traduits en objectifs opérationnels puis en actions concrètes. Les moyens humains et budgétaires nécessaires à la réalisation de chaque action ont été estimés au plus près.

Les critères d'évaluation seront déterminés en fonction des actions prioritaires que je déterminerai en concertation avec le secteur. J'aurai, je n'en doute pas, l'occasion de revenir vers vous dès que nous aurons la version définitive de ce plan.

M. le Président. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je me réjouis de voir les prochaines semaines arriver, on va avoir beaucoup de choses à discuter.

Je pense que c'est vraiment bien d'atterrir maintenant puisque vous nous dites que c'est bien l'objet que vous allez avoir à identifier, à déterminer vous-même, suite aux concertations ou encore en concertation avec le secteur. Je veux parler des actions prioritaires. Je voudrais vraiment insister sur le fait qu'on oublie complètement, malheureusement, dans ce qui a été proposé jusqu'ici, la question de l'accès à la terre.

Je pense que, d'une façon ou d'une autre, il faut pouvoir remettre cela dans le travail, d'autant que, si je ne me trompe, un groupe de travail existe au sein de notre administration à ce sujet et puis il faut, pour ce qui est de l'aspect négatif, oublier cette histoire d'exportation dans la question des priorités.

Par contre, il est évident que des moyens importants doivent être octroyés et renforcés pour tout ce qui concerne la formation et l'encadrement, pour ce qui concerne la recherche dans le domaine de l'agriculture bio, on l'a déjà évoqué plusieurs fois ici. C'est également lié à ce que l'on a pu évoquer hier ou aux discussions sur l'APAQ-W, ce qui peut concerner la communication et l'encadrement voire, dans un certain nombre de cas, l'obligation pour les collectivités publiques de se fournir en produits de proximité et en produits bio. Je pense que l'on doit pouvoir concentrer des moyens sur des priorités fortes, éviter la dispersion et pouvoir y associer les organismes existants comme le CRA-W ou comme l'APAQ-W.

Je me réjouis vraiment et particulièrement de votre volonté de collaboration avec le Ministre Nollet sur cette question des circuits courts : élargir la réflexion au-delà des questions agricole. On est dans une logique économique de développement durable et il y a autour de ces questions agriculture, alimentation, emplois à créer dans l'ensemble des filières avec de la formation à la clef et finalement j'espère que tôt ou tard, on pourra avoir, en Wallonie, une deuxième ou une troisième alliance emploi-environnement qui pourrait être pensée autour de ces questions de l'alimentation sur notre territoire. Je pense que cela peut être un beau défi à relever ensemble en concertation avec les ministres concernés.

Je vous remercie pour ce travail à venir.

QUESTION ORALE
DE M. DUPRIEZ À M. DI ANTONIO,

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE
SUR
« L'UTILISATION DE LA GRENAILLE DE PLOMB DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE LA CHASSE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupriez à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine sur « l'utilisation de la grenaille de plomb dans le cadre de l'exercice de la chasse ».

La parole est à M. Dupriez pour poser sa question.

M. Dupriez (Ecolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 novembre 2006, qui réglemente l'emploi des armes à feu et de leurs munitions en vue de l'exercice de la chasse, autorise l'utilisation de grenailles de plomb à l'exception du tir du gibier d'eau, dans et à moins de 50 m des marais, lacs, étangs, réservoirs, fleuves, rivières et canaux.

La question peut avoir l'air anecdotique a priori mais, quand on creuse un peu, on se rend compte que cela ne l'est pas tant, que l'impact environnemental du plomb est largement documenté et que l'ampleur des dégâts environnementaux et sanitaires est significative. Je ne vais pas faire une longue revue de la littérature mais on peut parler de la problématique du saturnisme des oiseaux. Une étude indique qu'entre 1,5 et 4 millions d'oiseaux meurent chaque année de saturnisme par ingestion de grenailles de plomb aux États-Unis, que l'on a toute cette problématique d'oiseaux intoxiqués qui servent de proies à des prédateurs et charognards, dont les populations subissent également de lourdes pertes.

Il y a également une intoxication indirecte qui concerne l'homme. Des études montrent qu'un pourcentage vraiment important des animaux tués - surtout les oiseaux d'eau mais d'autres aussi - servant à la consommation humaine présente une plombémie largement supérieure aux normes sanitaires admises.

D'autres études indiquent - et je pense à des recherches en Camargue - qu'il y aurait jusqu'à 3,4 millions de projectiles par hectare dans certaines zones à proximité des étangs.

Si on se projette par rapport à la situation wallonne, on peut raisonnablement évaluer à plusieurs dizaines de tonnes le plomb répandu dans la nature chaque année.

De plus en plus de législations, un peu partout dans le monde et en Europe, interdisent ou limitent drastiquement l'utilisation de la grenaille de plomb. Si les limitations imposées par les dispositions wallonnes constituent un pas dans la bonne direction, elles sont encore malheureusement très loin d'être à la hauteur des enjeux et très difficilement observables.

Les dispositions wallonnes sont peu efficaces par rapport aux risques d'intoxication de l'homme et des différents gibiers concernés et pas très adaptées à la situation de terrain. Par exemple, comment choisir un projectile par rapport à la distance à laquelle on se trouve d'un marais ou un d'étang. En plus, on parle d'une distance de 50 m. Quand vous tirez sur un oiseau, vous savez bien que les plombs vont bien au-delà des 50 m et que l'on ne sait pas très bien ce que ces limites peuvent signifier et comment faire respecter le cadre.

Une série de recommandations et de textes internationaux, dont certains qui ont été signés par la Région wallonne, préconisent l'interdiction ou la restriction de l'utilisation de ce type de munition. On peut parler de l'accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie - AEWA -, dont la Belgique est partie prenante, du guide sur la chasse durable ou de la directive oiseaux.

Des organisations cynégétiques internationales recommandent depuis de nombreuses années l'interdiction de l'usage du plomb, pour 1999 demandait la Fédération des associations de chasse et conservation de la faune sauvage de l'Union européenne, pour 2010 demandait le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier. Aujourd'hui, nous avons passé ces dates et j'aimerais revenir vers vous par rapport à la situation wallonne.

Le temps ne serait-il pas venu de poser un geste clair en interdisant l'usage du plomb dans les munitions de chasse, tant aux alentours des zones humides que dans l'ensemble de l'espace de chasse terrestre ?

La Région wallonne ne serait en tout cas pas la première en Europe à prendre cette mesure qui serait intéressante tant pour la biodiversité et l'environnement que pour la santé publique.

Ceci d'autant qu'il existe un certain nombre de solutions alternatives - peut-être pas toujours évidentes - avec des munitions qui n'utilisent pas la grenaille de plomb, comme celles à base de grenaille d'acier, et qui mériteraient peut être d'être mieux connues, mieux valorisées pour la chasse en Wallonie. Qu'en pensez-vous ? Quelles seraient vos intentions en la matière ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – L'interdiction de la grenaille de plomb pour le tir au gibier d'eau résulte de la mise en œuvre d'un accord international sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie.

La Wallonie a répondu à cet accord en interdisant, pour le tir du gibier d'eau, l'emploi de la grenaille de plomb dans et à moins de 50 m des marais, lacs, étangs, réservoirs, fleuves, rivières et canaux, tout en maintenant la possibilité d'utilisation de cartouches à plombs nickelés. Cette distance est de 30 m en France, par exemple.

Des contrôles sont régulièrement effectués durant la période de chasse par le Département de la nature et des forêts. Aucune infraction en cette matière n'a été constatée jusqu'ici.

Au contraire des régions évoquées dans votre question, les zones humides wallonnes n'occupent pas une grande proportion du territoire. En outre, la chasse au gibier d'eau s'exerce de façon nettement moins intensive que dans les régions que vous évoquez.

Concernant les problèmes pour la santé publique liés à la consommation ou la contamination de la viande de petit gibier ou de gibier d'eau tiré à plomb, je vous rappelle que le gibier mis sur le marché est contrôlé par l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire.

Dans le cadre de ces expertises, les lots de gibier présentant un risque pour la santé humaine sont saisis et détruits. Mes services n'ont reçu aucun rapport relatif à des intoxications par le plomb.

Par ailleurs, l'administration n'a pas connaissance d'une hécatombe pour saturnisme au niveau des prédateurs du petit gibier et du gibier d'eau.

Au vu de ces éléments, il n'est pas utile de généraliser, sur l'ensemble de la Wallonie, l'interdiction de l'usage du plomb dans la composition des grains métalliques constitutifs des cartouches de chasse. Je tiens également à préciser qu'une telle mesure impliquerait des conséquences techniques et financières importantes étant donné que la majorité des fusils de chasse ne sont pas conçus pour l'utilisation des billes d'acier.

Je tiens néanmoins à vous rassurer : il est de plus en plus courant de trouver sur le marché des munitions de chasse chargées de grenailles sans plomb ainsi que des armes adaptées pour celles-ci.

Ceci témoigne d'une bonne évolution du monde de la chasse au regard des accords internationaux.

J'ai pris connaissance de ceci qui existe en France. Je ne sais pas si vous connaissez cette plaquette d'information sur le rappel de quelques règles concernant le tir à la grenaille d'acier pour la chasse en zone humide. Je pense que ce serait effectivement intéressant de disposer de cela.

Si effectivement il me semble difficile d'interdire totalement la grenaille de plomb sans concertation, ce que je propose c'est d'écrire à l'AFSCA, au Conseil supérieur de la nature et au Conseil supérieur wallon de la chasse pour leur proposer une réflexion sur le sujet et voir quelles sont leurs suggestions. L'idée serait d'arriver à une interdiction totale à l'échéance de quatre ou cinq ans mais j'attends d'avoir les propositions du secteur pour que ce soit conciliable avec l'évolution nécessaire des fusils de chasse et que cela puisse être de toute façon approuvé par le Conseil supérieur wallon de la chasse puisque c'est une des conditions absolument nécessaires à toute modification dans ce secteur.

M. le Président. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Ecolo). – Je vais surtout retenir de votre réponse le dernier élément, à savoir qu'une bonne partie semblait fortement minimiser les risques éventuels.

Le contrôle est effectivement très difficile et je ne sais pas ce qu'il représente exactement, mais vous conviendrez qu'il est difficile, voire peu souhaitable, d'avoir un contrôleur derrière chaque chasseur pour voir quelle cartouche il utilise quand il se trouve à moins de 50 m d'une rivière. Je ne pense pas que le contrôle soit très efficace en la matière mais, ce qui me paraît intéressant, c'est de noter qu'il y a une évolution et que cette évolution montre bien que c'est possible et qu'il faut l'accompagner, la favoriser et peut-être l'encadrer réglementairement.

Donc, la bonne solution est certainement de confier la réflexion à nos Conseils supérieurs de la nature et de la chasse et à l'AFSCA pour les aspects sanitaires et pour pouvoir prendre les mesures qui s'inscriront dans le temps parce qu'il faut permettre aux uns et aux autres de s'adapter. Je prends donc bonne note de cette proposition.

M. le Président. – Ceci clôture nos travaux. La séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 10 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Yves Binon, MR

M. Marc Bolland, PS

Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR

M. Carlo Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine

M. Philippe Dodrimont, Président

M. Patrick Dupriez, Ecolo

Mme Monika Dethier-Neumann, Présidente

M. Gilles Mouyard, MR

Mme Florine Pary-Mille, MR

M. Maxime Prévot, cdH

M. Olivier Saint-Amand, Ecolo

M. Daniel Senesael, PS

M. Yves Verdood, Auditeur à la Cour des comptes

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADN	Acide désoxyribonucléique
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
ALE	Association liégeoise de l'électricité
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
BEI	Banque européenne d'investissement
BEP	Association intercommunale du bureau économique de la Province de Namur
CIL	Confédération nationale du secteur immobilier et du logement
CILE	Compagnie intercommunale liégeoise des eaux
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
DGO2	Direction générale opérationnelle Mobilité et Voies hydrauliques
DGO3	Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
DGO	Direction générale opérationnelle
DPR	Déclaration de politique régionale
gps	Global positioning system (Système de navigation par satellite)
HTVA	Hors taxe sur la valeur ajoutée
IPW	Institut du patrimoine wallon
OGM	Organisme génétiquement modifié
OIP	Organisme d'intérêt public
OPW	Office des produits wallons
PME	Petites et moyennes entreprises
RAVeL	Réseau autonome des voies lentes
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SPW	Service public de Wallonie
TEC	Société de transport en commun
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
TVAC	Taxe sur la valeur ajoutée comprise
UNAB	Union Nationale des Agriculteurs Bio